



Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance publique

du 29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Duchêne, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur Duchêne, Maire.

Adjointes présents :

Messieurs Le Coz et Granville, Madame Penot, Monsieur Droguet, Madame Denigot, Monsieur Quélard, Madame Torlay.

Conseillers présents :

Madame Chauvin, Messieurs Carpentier, Croguennec et Guillaume, Madame Massicot, Monsieur Pichon, Mesdames Hurtel et Abi Fadel, Monsieur Gérard, Lugué et Pondard, Madame Clodic.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Carpentier.
Madame Albert, pouvoir donné à Monsieur Croguennec.
Madame Cariou, pouvoir donné à Madame Abi Fadel.
Monsieur Houssin, pouvoir donné à Madame Massicot.
Monsieur Le Bastard, pouvoir donné à Monsieur Le Coz.
Madame Halna, pouvoir donné à Madame Denigot.
Madame Évain, pouvoir donné à Monsieur Gérard.
Madame Juhel, pouvoir donné à Monsieur Pondard.
Madame Tallemet, pouvoir donné à Monsieur Lugué.

Secrétaire de séance : Monsieur Quélard.

Conseil Municipal du 29 mars 2018

Ordre du Jour

Rapport de Monsieur le Maire

/ . Décisions municipales - compte-rendu.

2018-17. Hébergement alternant étudiants et touristes.

2018-18. Maison des fêtes - maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment.

2018-19. Concession d'aménagement de la ZAC du Châtel Haut Pâtis - avenant n° 2.

Rapport de Monsieur Granville

2018-20. Rue de la Maillardaie - effacement des réseaux - approbation de l'étude détaillée.

Rapport de Monsieur Droguet

2018-21. Dénomination de rues.

Rapport de Madame Denigot

2018-22. Renouvellement du dispositif "argent de poche".

Rapport de Monsieur Carpentier

2018-23. Adhésion de la Ville de Redon à l'Association des Maires pour le Civisme.

Rapport de Monsieur Le Coz

2018-24. Compte de gestion - Ville - exercice 2017.

2018-25. Compte de gestion - Eau - exercice 2017.

2018-26. Compte de gestion - Assainissement - exercice 2017.

2018-27. Compte de gestion - Assainissement Non Collectif - exercice 2017.

2018-28. Compte de gestion - Cimetière-Caveaux - exercice 2017.

2018-29. Compte de gestion - Maison Médicale - exercice 2017.

2018-30. Compte de gestion Production d'Énergie Photovoltaïque - exercice 2017.

- 2018-31. Compte de gestion - Lotissement "Le Clos Marbet" - exercice 2017.
- 2018-32. Compte administratif - Ville - exercice 2017.
- 2018-33. Compte administratif - Eau - exercice 2017.
- 2018-34. Compte administratif - Assainissement - exercice 2017.
- 2018-35. Compte administratif - Assainissement non Collectif - exercice 2017.
- 2018-36. Compte administratif - Cimetière-Caveaux - exercice 2017.
- 2018-37. Compte administratif - Maison Médicale - exercice 2017.
- 2018-38. Compte administratif - Production d'Énergie Photovoltaïque - exercice 2017.
- 2018-39. Compte administratif - Lotissement "Le Clos Marbet" - exercice 2017.
- 2018-40. Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Ville - exercice 2018.
- 2018-41. Produit des contributions directes - taux 2018.
- 2018-42. Tarifs municipaux 2018.
- 2018-43. Tarifs 2018 - budget Cimetière - Caveaux.
- 2018-44. Subventions municipales 2018.
- 2018-45. Subvention de fonctionnement à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs - signature d'une convention - exercice 2018.
- 2018-46. Subvention de fonctionnement à la Maison d'Accueil du Pays de Redon et de Vilaine - signature d'un avenant 2018 à la convention de financement.
- 2018-47. Emploi de l'Élan Sportif Redonnais section handball 2018.
- 2018-48. Convention de financement du Centre Social Confluence - montant de la subvention 2018.
- 2018-49. Financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées de Redon sous contrat d'association avec l'Etat - adoption de conventions avec les écoles Saint-Michel et Notre-Dame.
- 2018-50. Écoles maternelles privées - arbre de Noël - participation de la Ville.

2018-51. Écoles maternelles et élémentaires publiques et privées - classes de découverte et autres activités scolaires - participation de la Ville.

2018-52. Budget primitif - Ville - exercice 2018.

2018-53. Budget primitif - Eau - exercice 2018.

2018-54. Budget primitif - Assainissement - exercice 2018.

2018-55. Budget primitif - Assainissement Non Collectif - exercice 2018.

2018-56. Budget primitif - Cimetière-Caveaux - exercice 2018.

2018-57. Budget primitif - Maison Médicale - exercice 2018.

2018-58. Budget primitif - Production d'Énergie Photovoltaïque - exercice 2018.

2018-59. Budget primitif - Lotissement "Le Clos Marbet" - exercice 2018.

2018-60. Plan de formation 2018 des agents municipaux.

Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur Duchêne, Maire, ouvre la séance à 18 heures.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

Intervention de Monsieur Duchêne :

"En hommage aux quatre victimes de l'attentat perpétré à Trèbes et dans la région de Carcassonne vendredi dernier, en leur honneur et en sympathie envers leurs familles, pour dire que nous ne cédon pas à la peur, que nous nous ne laissons pas submerger par la crainte, pour dire notre courage et notre lucidité, pour dire aussi que nous avons plus que jamais besoin de solidarité et de fraternité, pour dire les valeurs de l'humanisme et de la République, pour dire que notre union est le meilleur rempart que nous puissions dresser contre la barbarie, je vous propose d'observer une minute de silence et de nous lever."

Monsieur Duchêne soumet à l'approbation du conseil municipal les procès-verbaux des séances du 2 février, 16 mars, 30 mars, 1^{er} juin et 29 juin 2017.

Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des séances du 2 février, 16 mars, 30 mars, 1^{er} juin et 29 juin 2017.

Intervention de Monsieur Gérard :

"J'ai une remarque concernant le conseil du 2 février 2017 que je n'avais pas vu. J'avais fait état du décès de Monsieur Tiger, ancien Maire de Redon en début de séance et cela n'a pas été mentionné dans le procès-verbal. C'est vrai que ce n'était pas dans l'ordre du jour."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Nous avons rendu aussi un hommage à Monsieur Tiger mais c'était hors Conseil. On l'ajoutera au procès-verbal."

Hommage à Monsieur Jean Tiger (séance du conseil municipal du 2 février 2017)

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je vais, avant le conseil municipal lui-même, profiter de l'occasion pour rendre hommage à Monsieur Jean Tiger, ancien Maire de Redon. Je vous proposerai à l'issue de mon discours de vous lever pour observer une minute de silence. Jean Tiger, ancien Maire de Redon, est né en 1929 et est décédé ces derniers jours à l'âge de 87 ans. Mes premiers mots iront à son épouse, à ses enfants, petits-enfants et tous ses proches. Au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, je souhaite rendre hommage à un édile redonnais qui a contribué très largement au développement de sa ville pour le bien des Redonnais. Après la mort de Joseph Ricordel et après l'intérim de Jean-Baptiste Lelièvre, Jean Tiger est devenu Maire en 1971 pour y rester jusqu'en 1983, avant de devenir conseiller municipal d'opposition de 1983 à 1989. Il a aussi été Président du SIVOM dès 1971, qui regroupait 37 000 habitants à l'époque. Jean Tiger avait la réputation d'être un excellent gestionnaire faisant preuve de rigueur et d'une grande droiture. Il a œuvré pour bâtir et modernisé la cité. Il a été confronté aux effets de la crise économique de 1974 et aux mutations du monde économique. Il a connu la période difficile et douloureuse de la fermeture des établissements Garnier. De nombreuses réalisations ont marqué les deux mandatures de Jean Tiger. L'inventaire de ses réalisations ne se voudra pas exhaustif loin s'en faut mais il témoignera d'une grande période de transformation de la Ville pour la rendre plus attrayante pour ses habitants et lui donner la dimension de ce que doit être une ville de 10 000 habitants.

Redon a été la seule Ville de France à bénéficier d'un contrat de ville moyenne avec à la clé des financements conséquents qui ont permis, à l'époque, de nombreuses opérations d'aménagements urbains. A l'époque, 46 villes avaient bénéficié d'un contrat de villes moyennes ; la plupart présentant des populations de plus de 40 000 habitants. Redon étant l'exception à la règle, le mérite en revenant à son initiateur. Le SIVOM, structure intercommunale existante avant la Communauté de Communes, composé de 18 communes, a lui aussi bénéficié du contrat pour des opérations à caractère économique. Ce contrat a permis de traiter le quartier du centre et notamment la restauration des halles et de la vieille salle des fêtes qui a été transformée en Théâtre, le quartier du Port avec un programme de ravalement de façades, l'aménagement des espaces intérieurs, l'achat des greniers à sel, l'aménagement des quais, la construction d'un bâtiment pour l'aviron, les nouveaux quartiers avec la nouvelle maison des fêtes, la plaine de jeux de Lanrua, l'acquisition de la vallée du Thuet, du bois de Beaumont et du Tertre. C'est aussi au cours de ces années qu'ont été réalisés le stade municipal des Chapelets, la salle de sports Lucien Poulard, les cours couverts pour le Tennis et le bâtiment pour le tir à l'arc. Les écoles maternelles pour des Chaffauds et les groupes scolaires Sebillieu et Beaulieu ont été construits, de même que le restaurant scolaire des Chaffauds, le centre de loisirs de Galerne et la garderie pour les enfants des écoles primaires de la Ruche. Dans le domaine de l'action sociale, il a eu l'extension de la capacité des foyers résidents de 48 à 88 logements et l'ouverture du foyer logement La Barre. L'Hôpital, après douze années de démarches, a débuté sa construction avec 511 lits à la clé. C'est aussi pendant cette période que furent ouvert le Centre Social et la cité administrative. En matière économique, il y a eu la création des zones artisanales du Pâtis et de la Barre, de la zone industrielle portuaire et le développement de la zone industrielle de Briangaud. C'est aussi au cours de cette période que le jumelage avec Andover a été institué et que l'amitié Redon-Goch est née. Cet inventaire partiel est une illustration parfaite de ce que doit-être l'action politique faite de vision globale, de volonté et de perspectives dans les faits et au bénéfice de tous les redonnais. En cela, l'action de Jean Tiger ne peut en être que remerciée. Je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence."

/ Décisions municipales - compte-rendu

Rapport de Monsieur le Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Maison des Associations

- **22 janvier 2018** : Signature d'une convention entre la Ville, l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs et l'Association Départementale Culture et Bibliothèque pour Tous, fixant les conditions d'occupation d'une salle, d'une surface de 30,82 m², située au 1^{er} étage de la Maison des Associations.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} février 2018, moyennant une participation aux charges de fonctionnement du bâtiment.

La Ruche

- **2 février 2018** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Odile Chauvin, fixant les conditions de mise à disposition de la salle de la Ruche, pour l'organisation d'une fête de famille le samedi 3 février 2018.

Cette mise à disposition est consentie moyennant la somme de 103 €.

(Autres conventions signées avec :

- Le 5 février 2018: L'association GASPARD 35, pour l'organisation d'un repas du club le 10 février 2018 (gratuité).
- Le 12 février 2018: Le Syndicat CGT des Territoriaux du Pays de Redon, pour son assemblée générale le 15 février 2018 (gratuité).

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

- **31 janvier 2018** : Signature d'un marché pour le programme de voirie communale 2017, passé selon une procédure adaptée, avec la Société Pigeon TP Loire Anjou d'Ancenis (44) pour un montant de 84 889,90 € HT.

Marchés de services

- **31 janvier 2018** : Signature d'un marché relatif à la mission d'assistance à l'organisation de la concertation, à la réalisation du diagnostic et à la rédaction du projet éducatif municipal, passé selon une procédure adaptée, avec la Société SCOP Repères de Toulouse (31) pour un montant de 15 000,00 € HT.

PRESTATIONS DE SERVICES OU AUTRES PARTENARIATS

- **23 janvier 2018** : Signature d'un avenant au contrat d'assistance passé entre la Ville et la société Arpège pour l'adjonction du module Opus au progiciel Concerto (Services Educatifs), moyennant une redevance annuelle supplémentaire de 200 € HT.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS OU DES ORGANISMES

- **15 janvier 2018** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association des Maires d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2018 moyennant un coût de 3 162,00 €.

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

- **22 janvier 2018** : Sollicitation de subventions au titre du contrat de territoire 2018 auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour les actions suivantes :

- Guinguettes des mariniers : 5 000 €,
- Concerts du vendredi : 5 000 €,
- Animations de Noël : 15 000 €.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **13 décembre 2017** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Doucet, pour une durée de trente ans, à compter du 13 décembre 2017, moyennant la somme de 181,00 €.

- **17 janvier 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame et Monsieur Houssin, pour une durée de cinquante ans, à compter du 17 janvier 2018, moyennant la somme de 605,00 €.

- **19 janvier 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Morvan, pour une durée de cinquante ans, à compter du 19 janvier 2018, moyennant la somme de 605,00 €.

- **30 janvier 2018** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Bunel, pour une durée de trente ans, à compter du 30 janvier 2018, moyennant la somme de 302,00 €.

2018-17 - HÉBERGEMENT ALTERNANT ÉTUDIANTS ET TOURISTES

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Vous avez eu communication de la nouvelle mouture de la délibération concernant l'hébergement alternant étudiants et touristes puisque depuis la Commission Générale nous nous sommes accordés avec l'Agglomération sur l'étude de la faisabilité et sur l'engagement réciproque et partenarial de Redon Agglomération et de la Ville de Redon. Nous avons décidé de mobiliser nos équipes techniques qui procéderont à l'analyse multicritères en interne, en nous appuyant par ailleurs sur l'agence d'urbanisme de la région nazairienne à laquelle adhère l'Agglomération sur la partie Vie Étudiante. En ce qui concerne le coût, celui-ci sera essentiellement valorisé en interne."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Une toute petite précision. "Vélodyssée et Eurovélo 1", en fait c'est 8 000 Km qui partent du Cap Nord de la Suède et se terminent jusqu'au Portugal."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Donc c'est plus que 1200 Km."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Oui. La partie 1 200 Km c'est la partie Française. J'avais posé deux questions en Commission Générale. La répartition financière entre Redon Agglomération et la Ville de Redon ? Est-ce qu'il faut comprendre dans le terme "conjointement" 50-50 ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Ce sera un travail d'équipe qui sera engagé avec les services techniques."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Il n'y a pas de financement ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Non."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Il n'y aura pas de facture pour cette étude ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Il n'y a pas de facturation pour la Ville en tout cas. L'Agglomération adhère à l'ADDRN."

Intervention de Monsieur Gérard :

"C'est dans le cadre de son adhésion."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Exactement et le travail sera donc conduit, je ne peux pas mieux le dire, en interne avec les ressources humaines de la Ville et de l'Agglomération. C'était le point d'achoppement. Il était légitime. Elle avait été votée à l'unanimité à l'Agglomération il y a un peu plus d'un mois sous l'ancienne mouture que j'avais proposée en Commission Générale. Cette délibération étant écrite conjointement pour le coup entre la Ville et l'Agglomération. Donc voilà la nouvelle mouture avec les dispositions et l'organisation sur la mise en œuvre de l'étude."

Rapport de Monsieur le Maire.

La Ville de Redon et Redon Agglomération doivent relever deux défis majeurs pour le développement du territoire redonnais, en réfléchissant à se doter d'un hébergement dit "collectif" pour, d'une part, loger les étudiants post-BAC et, d'autre part, accueillir et loger le flux de touristes et de cyclotouristes qui visitent la ville et le pays de Redon.

1) La question de l'hébergement étudiant

Afin de répondre à l'enjeu de la montée en compétences de notre territoire pour développer une économie dynamique et conforter notre tissu d'entreprises, Redon Agglomération, la Ville de Redon, le Conseil Régional de Bretagne, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine et plusieurs partenaires économiques se sont associés autour d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur.

En s'appuyant sur le riche tissu de lycées, le GIP Campus ESPRIT Industries a été créé en 2014 avec l'objectif de développer un plan licence/master et d'organiser la vie étudiante. Cette dynamique collective contribue aujourd'hui au rayonnement de notre territoire, mettant en avant l'excellence de ses compétences industrielles et la réactivité dont il fait preuve.

Le nombre d'étudiants ne cesse de croître avec, cette année, plus de 900 étudiants post-BAC. L'objectif fixé de 1 000 étudiants à horizon 2022 sera atteint bien avant, preuve de la qualité des formations dispensées sur le territoire.

L'excellence des parcours n'est toutefois pas suffisante pour poursuivre ce rythme de croissance.

L'environnement et l'animation d'une vie étudiante sont des facteurs essentiels d'attractivité. A défaut d'une offre organisée, de nombreux étudiants privilégient l'usage du train pour aller habiter sur Rennes, Vannes, Saint-Nazaire ou Nantes. Il convient de rappeler que l'économie générée par un étudiant pour une ville se chiffre entre 10.000 € et 12.000 € par an en moyenne.

Face à ce constat, le GIP Campus ESPRIT Industries a commandé une étude en décembre 2016 pour quantifier et qualifier les besoins étudiants en termes d'habitat (logement et services). Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

Les étudiants du territoire ont ainsi été sollicités par le biais d'un questionnaire et y ont répondu massivement. Les conclusions de cette étude, présentée en mars 2017, font apparaître un besoin d'une offre diversifiée de logement : appartement/studio individuel, colocation, chambre chez l'habitant mais également une demande de résidence avec une offre de services associés (laverie, espaces sociaux...).

La jauge de cette "résidence étudiante" a été estimée à une capacité d'environ 80 étudiants (jauge qui devra être confirmée). Si elle ne représente que moins de 10 % du potentiel de logement étudiant, elle se révèle pour autant nécessaire pour poursuivre le déploiement de nouvelles formations et l'accueil de nouveaux étudiants créant ainsi une véritable dynamique de "ville étudiante".

Ce projet de résidence étudiante doit répondre aux enjeux de services aux étudiants mais aussi traiter du sujet de l'alternance des formations.

Par conséquent, afin d'étayer et de compléter cette première expression du besoin, il y a lieu de diligenter une analyse complémentaire qui doit venir enrichir l'étude réalisée par le GIP Campus ESPRIT Industries, avec deux objectifs :

- 1. mieux identifier le potentiel de logements mobilisables pour répondre à la croissance du nombre d'étudiants ;*
- 2. spatialiser l'offre de logements étudiants et des services associés à travers la retenue de plusieurs sites potentiels d'implantation et la production d'une analyse multicritères d'implantation de ce projet de résidence (analyse foncière, accès, localisation, proximité des centres d'intérêt étudiants ou touristiques).*

2) La question de l'hébergement touristique

En complémentarité de l'hébergement des étudiants qui n'est pas, par essence, continu sur une année civile, d'autant plus avec les étudiants alternants, il semble opportun de reprendre et poursuivre les réflexions passées sur l'accueil et l'hébergement de groupes itinérants à vocation touristique.

En effet, comme l'a démontré, en 2015, l'étude réalisée par le cabinet MaHoC, l'offre d'hébergement touristique collectif est largement insuffisante sur la Ville de Redon et le territoire communautaire, avec seulement 12 établissements proposant 263 lits d'hébergements collectifs sur 1 948 lits d'hébergements marchands (données du site de la Maison du Tourisme et de l'INSEE 2012).

Cela est d'autant plus préjudiciable que Redon Agglomération a massivement investi au titre de ses compétences "tourisme" et "sports de plein air et de pleine nature" dans des installations touristiques et des équipements sportifs et de loisirs qui peuvent attirer des groupes de touristes en quête d'hébergements temporaires collectifs.

De plus, il est utile de rappeler que le territoire redonnais fait partie du tracé de la "Vélodyssée - Eurovélo 1" qui est une vélo-route de plus de 1 200 km avec des voies vertes traversant la Bretagne et longeant l'Océan Atlantique jusqu'au Pays Basque. Cet atout en termes de flux cyclotouristiques doit être valorisé par une offre d'hébergement pensée en fonction et adaptée aux besoins de ces usagers toujours plus nombreux.

Aussi, pour répondre à ce double enjeu d'hébergement de groupe à vocation étudiante et touristique, il convient d'acter du principe de lancement d'une étude de faisabilité, complémentaire aux études GIP Campus ESPRIT Industries et MaHoC visant un double objectif, comme suit :

- offrir un lieu de complémentarité entre une résidence étudiante et des activités d'accueil et d'hébergement de groupes pendant les périodes de vacances ou d'absence des étudiants ;*
- analyser le modèle économique d'une résidence couplant l'accueil d'étudiants selon un modèle d'alternance et l'accueil de groupes, notamment pendant les périodes de vacances.*

Cette analyse complémentaire de faisabilité viendra qualifier, quantifier et spatialiser le projet d'hébergement alternant étudiants et touristes de passage.

Elle permettra de rédiger un dossier d'appel à manifestation d'intérêt dont l'objectif principal sera d'identifier des investisseurs-gestionnaires pour le développement de ce projet.

Cette étude de faisabilité sera assurée conjointement par Redon Agglomération et la Ville de Redon :

- avec la mobilisation de leurs équipes techniques qui procéderont à une analyse multicritères en interne ;*
- et l'appui de l'ADDRN (agence d'urbanisme de la région nazairienne) à laquelle adhère Redon Agglomération sur la partie ville étudiante.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude du GIP Campus ESPRIT Industries de mars 2017 relative au logement étudiant sur le Pays de Redon,

Vu l'étude du cabinet MaHoC de janvier 2015 sur la stratégie de développement touristique du Pays de Redon,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ACTE de la nécessité du lancement d'une étude de faisabilité d'un projet d'hébergement alternant étudiants et touristes sur le territoire de Redon.

PRÉCISE que cette étude sera conduite par Redon Agglomération et la Ville de Redon.

2018-18 - MAISON DES FÊTES - MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Vous avez été destinataires, pour ceux qui ne l'avaient pas eue, d'une note concernant la réhabilitation de la maison des fêtes et du cadre dit pré-programmatique suite aux questions que vous m'aviez adressées. Le projet, dans sa pré-programmation, indique que nous avons retenu un certain nombre de principes : sur la vocation et la surface utile des locaux, les salles, leurs affectations, le hall d'accueil et les espaces connexes. Cette esquisse du projet est indispensable pour conduire nos opérations, celles qui sont désignées dans la délibération. Le calendrier prévu pour l'appel d'offres restreint est le suivant : lancement de l'appel à candidatures le mardi 3 avril prochain, durée de la consultation trente jours, retour des candidatures le vendredi 4 mai 2018 à 12h et le choix des trois candidats par la Commission d'Appel d'Offres le 14 ou le 15 mai 2018. Voilà pour ce qui est des candidatures.

Pour les offres : envoi du programme le 16 mai, durée de la consultation : trente-deux jours, remise des offres le lundi 18 juin à 12h, analyse des offres et préparation de la Commission d'Appel d'Offres entre le 18 et 22 juin, réunion de la Commission pour le choix du lauréat entre le 25 et 27 juin et enfin présentation du projet retenu le 28 juin prochain. Si tout se passe bien nous pourrions présenter les esquisses proposées pour la réhabilitation du bâtiment de la salle des fêtes."

Intervention de Monsieur Gérard :

"J'ai préparé un petit document. On va commencer par une petite polémique ; cette délibération nous rappelle celle qui nous avait été proposée en Conseil Municipal en 2012 qui décidait d'une étude de Restructuration - Extension de la Maison des fêtes. Cette étude réalisée par le cabinet Créaticq, remise en janvier 2013, a été d'un coût non négligeable puisque c'était plusieurs dizaines de milliers d'euros. C'était comme par hasard deux ans avant le renouvellement du Conseil Municipal. Puis pendant quatre ans, plus rien. Nous en avons parlé un petit peu l'année passée puis aujourd'hui, vous proposez de décider la réhabilitation de la Maison des Fêtes avec un calendrier extrêmement serré, que vous venez de présenter, dans le cadre d'une procédure restreinte, qui devrait être bouclé en trois mois, à savoir en juin prochain."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Tout ne sera pas bouclé."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Non. On ne peut, évidemment, s'empêcher de penser qu'il y a un lien entre ce calendrier et la prochaine échéance électorale. Cela fait partie de ces pratiques. Mais ce n'est pas sur cela que nous allons polémiquer. C'est sur le fond que nous voulons apporter notre contribution et notre position. Depuis 2013, la situation redonnaise et celle de l'Agglomération ont fortement évolué, sans parler de la situation nationale. Le projet Confluences sur l'île Redon s'élabore. Nous sommes en pleine concertation. Les besoins, les attentes des salles évoluent. Par exemple la démarche de mutualisation des équipements publics commence à traverser les projets de fonctionnement. À la fin de l'année, nous devrions arrêter ici et au niveau de Redon Agglomération un plan guide du projet Confluence. Or, nous trouvons curieux de ne pas attendre la fin de cette première étape du projet Confluences avant de lancer une réhabilitation de près de 3 millions d'euros même si l'état de la maison des fêtes n'est pas fameux mais maintenant nous ne sommes plus à un an près ! Le coût du projet est assurément sous-estimé : 2 475 000 € HT. Le cabinet Créaticq en décembre 2012 estimait la réhabilitation à plus de 3 000 000 € HT. Dans la note pré-programmatique, dont vous avez fait part Monsieur le Maire, jointe à ce projet de délibération, il est d'ailleurs bien précisé qu'un certain nombre d'éléments n'ont pas été pris en compte dans le coût énoncé. Pour nous ce n'est pas une bonne façon de faire que de sous-estimer volontairement les coûts. L'étude de 2012 montrait aussi que le coût de la construction d'une nouvelle salle était plus important avec un coût supplémentaire d'un million d'euros, ce qui correspondait à 25 % du coût de la rénovation d'une salle. Les avantages et inconvénients de ce choix n'ont pas été étudiés au sein de la commission urbanisme, comme la localisation par exemple. Et que dire d'une absence totale de concertation "publique" sur lequel notre collègue Jean-François Lugué va intervenir ? En troisième point, la présentation du projet sous forme de réhabilitation peut porter à confusion. On peut penser que c'est un simple réaménagement de la maison des fêtes conservant l'aspect extérieur et en y améliorant le confort intérieur. Mais en fait c'est un projet qui reconfigure complètement le bâtiment qui n'aura plus grand-chose à voir avec l'actuelle maison des fêtes. On va accroître la surface d'environ 37%, passant actuellement de 1 246 m² à 1 708 m².

On va s'approcher d'une salle de spectacle. Le coût de fonctionnement d'un tel équipement ne semble pas avoir été pris en compte au regard de la technicité nécessaire pour faire fonctionner. On parle d'un plateau scénique avec éléments de podium, ensemble scénique en plafond, régie son, modulation de la salle, espace de préparation culinaire traiteur. Tout cela va nécessiter un personnel affecté. C'est nécessaire si nous souhaitons que cette salle soit entretenue et bien utilisée. Enfin, et c'est le plus important selon nous, la décision d'engager au minimum 3 millions d'euros sur un projet de la réhabilitation de la maison des fêtes correspond-t-elle maintenant, aujourd'hui en 2018, aux besoins urgents pour redresser Redon ? Est-ce que cette réhabilitation va permettre l'installation de nouveaux Redonnais ? Pour nous, cette réhabilitation arrive trop tard au regard de l'analyse de 2012 ou trop tôt au regard du projet Confluence. C'est pour cela que nous allons nous abstenir sur cette décision."

Intervention de Monsieur Lugué :

"Je partage l'analyse de mon collègue sur le calendrier effectivement choisi qui ne me semble pas pertinent. Le dossier est en souffrance depuis un certain nombre d'années. Nous étions présents dans la Commission Urbanisme précédente. C'est vrai, il y avait différents scénarios. Vous vous affranchissez de ces scénarios, pourquoi pas ? Personnellement je n'ai pas une religion sur la construction ou la réhabilitation de cette salle. Ce que j'observe malgré tout c'est le défaut de consultation, de concertation. Le mot concertation, on sait ce qu'il veut dire aujourd'hui. Confluences 2030 en est sans doute une illustration. C'est un peu compliqué, c'est vrai. Mais cela vaut le coup pour l'occasion. Ici je pense qu'il aurait été quand même intéressant de solliciter pour avis au moins les habitants du quartier par le biais du Conseil Citoyen. Les personnes qui sont investies dans cette association, par exemple, sont des utilisateurs qui connaissent bien le quartier, savent comment il fonctionne, connaissent les flux de personnes, etc. Personnellement nous déplorons que ce Conseil Citoyen n'ait pas été sollicité pour avis et nous pourrions y rajouter la réorganisation de Bellevue, qui, elle aussi, est peut-être en devenir mais en tout cas je pense que la Municipalité serait inspirée quand même de faire travailler ces personnes-là non pas sur des choses un peu dérisoires parfois mais aussi sur des vrais projets en lien avec le Centre Social. Je pense que là il y aurait matière à recueillir des avis motivés et divers."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Très bien. D'autres questions, remarques ? D'abord premier point. La salle des fêtes, et le projet de construction ou de réhabilitation de la salle des fêtes comme vous l'avez utilement rappelé, n'est pas un sujet nouveau puisque des hypothèses avaient été travaillées lors du précédent mandat. Puisque vous évoquez sous forme ironique l'opportunité de décider de la réhabilitation de la salle des fêtes ce soir, j'aimerais quand même rappeler que ce projet de réhabilitation est inscrit dans le programme que j'ai présenté aux Redonnais en 2014. De sorte que je n'ai pas de leçon à recevoir sur l'opportunité ou pas d'un projet. J'ai envisagé et j'ai travaillé sur une autre hypothèse effectivement, celle d'un équipement nouveau. J'ai expliqué mon choix et le choix de la Municipalité puisque concomitamment effectivement s'est mis en place, sous l'impulsion de la Ville, le projet Confluences. J'aime à le rappeler. Il y a un travail collaboratif entre l'Agglomération, la Ville de Redon et celle de Saint-Nicolas de Redon. Mais j'ai souhaité que nous nous organisions de cette façon et que nous y allions de façon partenariale. Et donc je me félicite de l'engagement de travail de consultation et j'espère, comme vous, que, dans l'année, nous déciderons d'un scénario d'aménagement pour ce qui nous concerne, en tout cas nous Redonnais, de l'Île de Redon et de la nouvelle affectation de la Friche Garnier. Dans les hypothèses et d'ailleurs cette hypothèse avait été présentée aux Redonnais aussi en 2014, il y a celle d'un équipement en capacité d'accueillir des spectacles vivants, concerts, d'une envergure que ne peuvent ni accueillir aujourd'hui ni le théâtre, ni la salle des fêtes.

Ce besoin, c'est le besoin pour la Ville mais plus largement c'est le besoin du Pays de Redon. Et il me semble judicieux, en tout cas il m'a semblé judicieux à moi et à ceux qui m'entourent, de faire en sorte que ce projet, un équipement de nature à accueillir des salons d'envergures ou autres, puisse être porté collectivement par l'Agglomération, la Ville de Redon et celle de Saint-Nicolas de Redon. Première chose.

Deuxième chose vous me dites "il faut consulter" et notamment le Conseil Citoyen du quartier prioritaire dit de Bellevue. J'aime quand même à rappeler que la salle des fêtes n'est pas la salle des fêtes des habitants d'un quartier. Elle sera demain, comme elle l'est déjà, la salle des fêtes des Redonnais et d'ailleurs d'autres que des Redonnais, quand on en voit en tout cas les usages qui sont faits puisque s'y retrouvent régulièrement plusieurs fois dans la semaine des Redonnais au titre de leurs activités associatives, parfois professionnelles, dans l'intimité familiale, pour y organiser quelques événements : des salons, des lotos, des fêtes associatives... En tout cas un usage très varié. Je dis cela parce que le besoin d'un équipement de cette taille, tel que nous le connaissons en réalité, même si nous y rajoutons quelques mètres carrés, est avéré. Le principe d'une réhabilitation, c'est de garder l'emprise au sol, et évidemment d'en profiter pour améliorer l'ordinaire. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire rendre accessible, à tous les usagers, l'équipement. Il ne l'est aujourd'hui qu'en partie et notamment pour les sanitaires. D'y proposer une cuisine même s'il y a une autre appellation parce qu'aujourd'hui nous ne pouvons procéder à la préparation des repas. On peut seulement effectuer un maintien au froid ou réchauffer les plats. De revoir les fluides qui sont aujourd'hui énergivores. Vous dites que nous pouvions attendre encore ; je considère que nous ne pouvons plus attendre. Vous questionnez la localisation. Moi je souhaite, et c'est ce que j'ai essayé de défendre, et nous avons eu des discussions avec mes collègues élus de la majorité, tout à fait pertinentes, que nous réhabilitons la salle des fêtes qui existe déjà parce qu'elle est précisément dans le quartier de Bellevue. Qu'il faut donner aux Redonnais et aux habitants du quartier un signe que la Commune, la Municipalité ne laisse pas ce quartier tel quel. Il y a un acte ici ce soir qui va être décidé. Vous vous abstenrez, c'est votre droit. Mais il nous faut nous engager et donner un signe, un signe de départ du réaménagement du quartier de Bellevue. Il y aura, je l'espère de la DETR, puisque nous avons inscrit, soumis, à l'État ce projet. Par ailleurs un parc intergénérationnel se situera entre la maison des fêtes aujourd'hui et le collège Bellevue. Le travail préparatoire à l'amélioration du stationnement devant le collège et en même temps de la salle des fêtes, le choix du scénario d'aménagement de logement, je souhaite, je l'ai dit à l'occasion de mes vœux, que ce scénario d'aménagement du quartier soit décidé cette année. Je dois rencontrer, après que mes adjoints les aient rencontrés, les techniciens de Néotoa, qui est le principal propriétaire autre que la Ville sur cette partie du territoire communal pour que nous nous accordions sur le principe de répartition des espaces dans leurs usages, là d'habitats logements, là d'équipements publics, là d'amélioration du stationnement et des espaces publics. Voilà ce dont il s'agit. Moi je peux tout à fait venir vers le Conseil Citoyen puisque c'est votre demande pour instruire des projets de la Ville puisque j'ai cru lire que l'on semblait les ignorer et que la Ville en venait même à leurrer les gens. Il est inadmissible d'entendre dire ce genre de choses et d'entendre vilipender la Ville, l'État, l'Agglomération et tous ceux qui œuvrent pour dynamiser le quartier. Ces paroles étaient inacceptables mais enfin elles ont été prononcées et je laisse celui, et ceux qui l'ont accompagné, le dire ; c'est son droit après tout. Voilà ce que je veux dire.

Vous me dites qu'il faut attendre. Moi je n'attends pas. Je souhaite comme vous, je le dis et je l'affirme là où je dois l'affirmer, que je souhaite effectivement que le choix d'aménagement de l'île de Redon et de la friche Garnier, sa transformation, soit fait dans l'année. Mais les équipements qui seront les effets de cette décision ne se feront que dans plusieurs années. Les choses mettront du temps à se construire. D'ailleurs avec l'Agglomération nous avons fixé un horizon temporel qui est celui de 2030, pas 2020. D'accord ?

Par ailleurs la Ville doit se doter de cet équipement pour les Redonnais et pour d'autres. Je ne vais pas reprendre les éléments que je viens de mentionner. Voilà ce que je voulais vous dire. Vous me parler par ailleurs de sous-estimation du projet. Moi je fais confiance aux professionnels. J'ai donné, et au cabinet et à mes collègues élus, une ligne, une délimitation. Effectivement il y avait différents scénarios d'une construction et d'une rénovation qui étaient beaucoup plus coûteux. Il s'agit de fixer la limite. Il n'y a pas de sous-estimation. Il y a le travail d'un cabinet à qui on a dit "voilà ce que nous voulons" et "ce que nous pouvons". Le dire ce n'est pas faire les choses à moitié c'est dire nous pouvons faire les choses bien, en respectant notamment toutes les règles de sécurité. Voilà ce que nous pouvons faire. Voilà ce qui a été dit au cabinet. Voilà la copie qu'il a produite. Cette copie je m'en sers pour vous présenter cette procédure qui va consister à un appel d'offres restreint pour décider de l'esquisse. Nous serons simplement dans l'esquisse, après il faudra travailler. Il y aura un travail d'architecte ... Les choses mettront du temps. Mon espoir est que les travaux puissent commencer dans le courant de l'année 2019. Si nous y arrivons et bien j'aurai fait ce que j'ai proposé aux Redonnais en 2014. C'est tout. Alors que vous y voyiez quelques visées électoralistes, je vous laisse juge de cela. L'action municipale se déroule sur un mandat. Nous avons réalisé, nous l'achevons cette année, un gros investissement. Je rappelle que la Ville est maître d'ouvrage des travaux de la gare qu'elle y a engagé pas moins de 4 500 000 euros sans emprunter. Nous y reviendrons. Qu'elle engage prochainement les travaux d'un Centre Technique Municipal qui était indispensable et qui était devenu une arlésienne depuis au moins 3 décennies puisque j'ai encore à l'oreille les aveux de Monsieur Bourges qui était maire de Redon dans les années 80, début des années 90. Nous avons fait ce choix du Centre Technique Municipal. Il s'agit de connaître le besoin des services, de connaître là où ils sont implantés. Il convient de déporter les Services Techniques actuellement basés en centre-ville, pour rationaliser le travail et se donner, précisément sur le logement et l'habitat, d'autres possibilités. Je vais m'arrêter là parce que nous avons d'autres sujets ce soir. En tout cas, moi, je défends ce projet. Vous vous abstenez, je vous le dis, je vous le redis, c'est votre droit. La Ville a déjà conduit des opérations de réaménagement de bâti ancien. C'est le cas de l'ancienne école Pauline Kergomard devenue la Maison Médicale, c'est le cas de l'ancienne école Saint Charles devenue maison des associations. Je crois pouvoir dire et affirmer que la Ville ne s'est pas trompée dans ce choix."

Rapport de Monsieur le Maire.

Compte tenu du coût trop élevé de l'hypothèse initiale de construction d'un équipement neuf, la Municipalité a décidé de réhabiliter le bâtiment actuel de la Maison des Fêtes.

Le coût estimatif des travaux de réhabilitation s'élèverait à 2 475 000 € HT.

Ce projet de réaménagement sera élaboré par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire choisie après le lancement d'une consultation, qui aura pour objet l'exécution des missions définies dans la loi MOP du 12 juillet 1985.

L'article 90 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics stipule que "les marchés publics de maîtrise d'œuvre qui répondent à un besoin dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée, à savoir 221 000 € HT, sont négociés avec le ou les lauréats d'un concours restreint. Toutefois les acheteurs ne sont pas tenus d'organiser un concours pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réutilisation ou la réhabilitation d'ouvrages existants".

Par conséquent, pour ce qui concerne la réhabilitation de la maison des fêtes, la Ville, n'étant pas obligée d'organiser un concours, va donc devoir lancer une procédure formalisée qui sera l'appel d'offres restreint.

Cette procédure aura pour objet, dans un premier temps, l'examen par la Commission d'Appel d'Offres des candidatures des cabinets ayant répondu à la consultation, afin d'en sélectionner trois. Dans un second temps, la commission examinera les offres de ces trois candidats auxquels aura été transmis le dossier de consultation des entreprises.

A l'issue de cet examen, la Commission d'Appel d'Offres désignera un attributaire et il reviendra ensuite au Maire ou à l'Adjoint chargé des Marchés Publics de signer le marché.

Etant donné qu'il sera demandé à ces trois candidats de remettre des prestations conformes au cahier des charges et au règlement de consultation (esquisses, note descriptive, etc.), la Ville devra allouer une prime à chacun d'entre eux, dont le montant s'élèvera à 10 000 € HT maximum. Pour l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre, le montant de cette prime sera déduit de sa rémunération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-2,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

DÉCIDE de recourir à la procédure d'appel d'offres restreint pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée du projet de réhabilitation de la maison des fêtes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint chargé des Marchés Publics à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir et toute pièce afférente, ainsi que toute modification intervenant en cours d'exécution.

FIXE à 10 000 € HT maximum le montant de la prime allouée aux candidats ayant remis des prestations conformes au cahier des charges et au règlement de consultation (esquisse, note méthodologique...).

2018-19 - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU CHÂTEL - HAUT PÂTIS - AVENANT N° 2

Intervention de Monsieur Duchêne :

"L'avenant proposé au Conseil Municipal fait suite aux nombreux échanges que la Ville a eu avec la SADIV sur les résultats financiers et la poursuite de l'aménagement. Il a pour objet :

- article 1 : de décider de ne pas réaliser les travaux d'aménagement de la 2^{ème} tranche,
- article 2 : de décider le rachat progressif des terrains acquis par la SADIV dans la 2^{ème} tranche,
- article 3 : d'acter le principe du versement à la fin de la concession d'une participation de 1 013 000 euros. Voilà ce dont il s'agit. Y a-t-il des questions ou des remarques ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"On commence par des questions sur lesquelles nous exprimons notre désaccord. Après peut-être que le Conseil va être plus serein mais bon. Cet avenant a deux objets comme vous l'avez dit Monsieur le Maire.

Un premier objet : engager des acquisitions foncières de la tranche n° 2 avant la fin de la DUP.

Le deuxième objet : formaliser les modalités techniques et financières pour le déroulement de la concession jusqu'à son terme, en 2022.

Pour les acquisitions foncières de la tranche 2, comme je l'avais énoncé, parce que je participe au niveau du CRACL, qui est le Compte Rendu Annuel de la Collectivité, c'est nécessaire. La DUP, qui a déjà été renouvelée, prend fin en 2020. Donc il eut été complètement inconséquent de mettre un terme aux acquisitions foncières. Même si l'engagement financier de la Ville est important puisqu'elle va racheter progressivement les parcelles récupérées par la SADIV. C'est une démarche qui est intéressante parce que cela permet à la Ville d'avoir une réserve foncière et d'avoir une possibilité après de faire du logement. Nous sommes donc tout à fait favorables et plus que favorables à ce premier projet.

Par contre il n'en est absolument pas de même pour le second. Cet avenant est pour le moins étonnant... Cette ZAC ne fonctionne pas et on ne change rien sauf à assurer, dès maintenant, le versement de plus de 1 million d'euros à la SADIV pour le déficit annoncé. Quand on reprend les "considérants" de la page 3 on constate que la SADIV n'y est pour rien. Bien sûr, elle fait état de la suppression des aides fiscales, ce qui va encore compliquer les choses à partir de 2018 mais entre 2014 et 2018 il y avait le prêt à taux 0%. Elle ne peut pas arguer que la suppression du prêt à taux 0% l'a empêché de vendre avant 2018. Oui, Redon est dans une zone qui ne bénéficie pas des dispositifs de défiscalisation de type Loi Pinel, c'est vrai on peut le regretter. Nous savons bien qu'il y a une action qui se fait. Mais c'est vrai pour beaucoup d'autres territoires. C'est encore le SCOT qui est en cause dans ses attendus ou la modification de la politique d'investissements des bailleurs sociaux. Si vous relisez les considérants, c'est toujours à cause d'autres mais la SADIV n'y est pour rien. Cette ZAC ne fonctionne pas et la Ville doit, dès à présent, assurer un déficit de plus d'1 000 000 €... Nous ne faisons pas état de la politique de commercialisation qui est basée sur un n° de téléphone que les futurs acheteurs doivent appeler. A-t-on pris les moyens d'analyser ? Est-ce que vous avez eu un rendez-vous avec la SADIV avec un diagnostic, une analyse beaucoup plus fine que le doigt mouillé pour savoir pourquoi les gens n'achètent pas ? Nous n'avons pas eu de compte-rendu à ce niveau-là.

Le versement de ce million acté dans cet avenant correspond en fait aux charges financières supplémentaires causées par la mévente. Cet avenant permet à la SADIV de continuer ainsi sans risque pour elle... et ce que ne dit pas l'avenant mais qui sera fait c'est qu'à la fin les lots qui ne sont pas vendus, la Ville devra les racheter au prix du bilan. Donc cela veut dire que le Conseil Municipal devra doubler, en 2022, le déficit. C'est la Ville qui prend le risque et la SADIV est assurée dans cette situation.

Nous ne cessons de le redire. C'est vrai que l'on redit et on insiste. Peut-être qu'en insistant on fait bouger des choses sur certains points. Il faut revoir la commercialisation, nous le répétons, en y intégrant les professionnels de l'immobilier. Je ne suis pas un professionnel de l'immobilier. Il y a ici autour de la table plusieurs personnes qui sont en lien avec les professionnels de l'immobilier. Pour nous tant qu'il n'y a pas de lien avec ces professionnels, on perd des capacités de vente. Il faut envisager sans doute une réduction du prix. Tant qu'il y a un déficit, il est préférable que celui-ci soit utile plutôt que d'attendre la fin. Rechercher des promoteurs qui font des maisons " clés en mains ", etc... bref il faut réaliser des choses qui fassent que cela bouge. Pour l'instant nous ne voyons rien bouger. On ne peut pas se contenter d'attendre 2022 et puis constater en 2022 qu'il faudra encore repasser à la caisse pour acheter les lots. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de voter sur les deux objets mais séparément.

1^{er} objet la poursuite de l'achat de la 2^{ème} tranche pour lequel nous sommes favorables, par contre le 2^{ème} objet, qui est le déroulement de la concession et assurer dès à présent le déficit sans rien changer, nous y sommes défavorables."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je ne vais pas reproduire l'argumentaire car c'est toujours le même un peu chaque année. Sur le 2^{ème} article : acter le principe du versement à la fin de la concession de participation de 1 013 000 €. C'est le principe. La SADIV devra rendre des comptes. Si vous avez bien lu l'avenant n°2, il y aura à nouveau des CRACL, comme on dit, et c'est la commune, la municipalité en Conseil Municipal qui décidera ou pas les choses. À la fin des opérations, quand la SADIV aura terminé sa mission, elle devra rendre des comptes à la commune. Là, il s'agit d'acter le principe parce que l'échéance est celle-ci : fin de DUP. Vous avez eu, ici-même en Commission Générale, il y a quelque temps la présentation du CRACL et des différents scénarios. La direction de la SADIV a changé. Nous avons des partenaires fiables qui nous ont expliqué la complexité du dossier. Engagée depuis près de 10 ans, le travail a consisté à acheter des parcelles très divisées, ce qui a nécessité parfois des procédures longues, dispendieuses, qui ont alourdi la barque. Aujourd'hui les permis de construire sont déposés. De nouvelles opérations sont en train de se sceller au moment où je vous parle. J'ai bon espoir, je vous le redis, de voir ce lotissement prendre, après peut être effectivement une certaine lenteur, un bon rythme pour la commercialisation. Je vous présente la délibération telle que je vous la présente. Je ne sépare pas les objets parce qu'ils sont liés en réalité, l'un nécessitant l'autre et donc c'est telle quelle que je vous la propose. Sur le dernier point que vous avez soulevé la réponse que je vous fais est celle-là. On n'acte pas aujourd'hui. On verra, il y a une conduite des opérations."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je me permets. Vous voyez dans le bilan provisoire il y a un emprunt supplémentaire pour justement compenser le déficit des années précédentes puisque les commercialisations ne se font pas. Cet emprunt il faudra bien le rembourser et on va le rembourser à la fin. C'est sûr. Le 1 million c'est acté, on vient de l'acter, vous allez l'acter. On l'assure. Ensuite à la fin en 2022, s'il y a encore des lots non vendus, il faudra repasser à la caisse. Je conviens de la difficulté entre 2005, la première décision par rapport à la ZAC, et puis le début de la commercialisation en 2014."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"2007."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Mais ce n'est pas là le problème, c'est la commercialisation et la manière dont ils s'y prennent. Je ne critique pas la SADIV d'une manière générale. Visiblement la SADIV n'a pas compris le problème de la commercialisation de Redon. Nous ne sommes pas dans l'agglomération de Rennes."

Rapport de Monsieur le Maire.

Par délibération en date du 19 octobre 2007, le Conseil Municipal a désigné la SADIV en qualité de concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Châtel - Haut Pâtis et a approuvé le traité de concession établi conformément aux dispositions des articles L. 300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2016.

L'avenant n° 2 a pour objet de formaliser les modalités techniques et financières :

- des acquisitions foncières de la 2^{ème} tranche et ce avant la fin de la validité de la DUP (Déclaration d'utilité publique) fixée au 13 juillet 2020.
- du déroulement de la concession jusqu'à la fin de celle-ci, à savoir le 20 novembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le traité de concession d'aménagement du 8 novembre 2007 relatif à la ZAC du Châtel Haut Pâtis,

Vu le compte-rendu annuel d'activité pour l'année 2016,

Vu le projet d'avenant n° 2 joint à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

APPROUVE l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement de la ZAC du Châtel Haut Pâtis joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

2018-20 - RUE DE LA MAILLARDAIE - EFFACEMENT DES RÉSEAUX - APPROBATION DE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE

Rapport de Monsieur Granville.

Par délibération en date du 8 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 pour l'effacement des réseaux rue de La Maillardaie et les modalités financières s'y rapportant.

Par courrier reçu le 1^{er} mars 2018, le SDE 35 informe la Ville d'une baisse de la prise en charge des travaux d'éclairage public. Cette décision nécessite d'annuler la délibération du 8 février 2018 et à prendre une nouvelle délibération.

Le coût estimatif des travaux d'effacement des réseaux basse tension figure dans le tableau ci-après avec une participation de la Ville de Redon à hauteur de 60 % du coût des travaux HT.

	Montant estimatif des travaux d'effacement € HT	Participation Ville de Redon
Estimation des travaux au stade de l'étude sommaire (validée par le Conseil Municipal du 29 juin 2017)	103 700,00 €	51 850,00 €
Estimation des travaux au stade de l'étude détaillée	123 000,00 €	73 800,00 €

Le SDE 35 propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil des réseaux de télécommunication qui seront à réaliser en même temps que l'effacement des réseaux. Le coût de ces travaux est estimé à 24 600,00 € TTC.

Le SDE 35 propose aussi de réaliser la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public avec un apport d'une subvention de 10 % sur le coût HT des travaux. Les travaux consistent à installer 13 lampadaires leds et le réseau d'alimentation électrique correspondant. Le coût estimé des travaux d'éclairage public restant à la charge de la Ville de Redon est de 45 430,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'étude détaillée réalisée par le SDE 35,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ANNULE sa délibération en date du 8 février 2018.

APPROUVE l'étude détaillée réalisée par le SDE 35 pour l'effacement des réseaux basse tension de la rue de la Maillardaie pour un montant de travaux de 123 000,00 € HT et une participation de la Ville de Redon de 73 800,00 €.

SOLLICITE le SDE 35 afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil des réseaux de télécommunication pour un coût estimé de 24 600,00 € TTC.

SOLLICITE le SDE 35 afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour un coût estimé de 49 560,00 € TTC et une participation de la Ville de Redon de 45 430,00 € TTC.

S'ENGAGE à réaliser les travaux correspondants.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

S'ENGAGE à verser la participation de la Ville au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

2018-21 - DÉNOMINATION DE RUES

Intervention de Monsieur Lugué :

"Monsieur le Maire une fois n'est pas coutume, nous sommes heureux que vous ayez pris dans vos propositions une de nos recommandations. Je remercie mon camarade, Monsieur Marc Droguet d'avoir, proposé à la commission une rue "Jacques de Bollardière". Nous avons discuté en Commission Générale effectivement soit de précéder ou non du mot Général. Nous n'allons pas en faire une affaire d'État. Juste pour situer, quand même, s'il y a des journalistes dans la salle, le personnage. Juste rappeler des étapes de sa vie. Je ne suis pas très fort en décoration militaire mais il a été compagnon de la Libération. Il a été très médaillé. Il est intervenu comme Général en Algérie mais il n'avait pas, comme beaucoup de ses camarades, le plus sinistre d'entre eux étant le Général Massu, recours lui à la torture. Il s'était érigé contre ce système.

Ensuite il a cheminé personnellement et il s'est engagé sur des mouvements comme le Larzac. Il a créé un mouvement de référence en France qui s'appelle le mouvement pour une alternative non violente. C'était pour situer un peu le personnage. Alors je me permets, Monsieur le Maire, avant le déferlement de chiffres qui nous attend, de lire quelques phrases. Cela nous permet de respirer un petit peu et de trouver la sérénité. C'est un courrier qu'il adresse juste avant sa mort à Monsieur Georges Migaud, Directeur du Lycée Saint-Sauveur. Il a été ancien élève au Lycée Saint Sauveur : *"Je suis en train de faire un bilan de ma vie car je n'en ai plus que pour peu de temps. C'est grâce à Saint Sauveur que j'ai pris conscience que l'amour seul compte dans ce monde et que le prix d'un être humain est indicible. Depuis les longues années où j'ai quitté Redon bien des choses se sont passées..."* Je tenais à vous dire cela tout simplement avant de m'en aller car Saint Sauveur est une des pierres d'angles où je me suis construit." Voilà une petite référence à Redon qui ne vous déplaira pas, j'en suis sûr. Enfin je termine par un texte, un tout petit texte, une petite citation de Monsieur Jacques de Bollardière : *"Pour moi l'expression dignité humaine n'est ni vague ni creuse. Aucun combat, aucune cause ne justifie que l'on la sacrifie. Nous entendons dire de tout côté dans les régimes les plus différents et en France dans les mouvements les plus opposés que la fin justifie les moyens. Il faut proclamer qu'aucune fin ne justifie la torture comme moyen." Aujourd'hui cela semblerait, je dirais, dans l'ordre des choses, mais quand c'est écrit il y a 60 ans je dirais qu'il y a un côté prophétique dans ces paroles. Nous sommes donc très favorables à la dénomination d'une rue "Général Jacques Pâris de Bollardière"."*

Intervention de Monsieur Droquet :

"Juste pour conclure et pour bien comprendre comment se font les dénominations de rue. Sur l'organisation générale ou le principe, qui a reposé, c'est bien sûr d'avoir des personnes qui sont en lien avec la Ville de Redon. C'était le cas de Monsieur Jacques de Bollardière. Tous les noms qui ont été choisis sont des personnes qui étaient impliquées dans la Ville de Redon. Nous nous sommes aussi appuyés sur les lieudits existants. Puis nous avons un principe qui s'applique maintenant, c'est la parité. On cherche la parité homme-femme même dans la dénomination des rues. Voici nos trois principes dans la dénomination de rue."

Rapport de Monsieur Droquet.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des rues en date du 26 Février 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de dénommer "Impasse de la Houssaye" la voie débouchant sur la rue de la Houssaye entre les numéros 40 et 42.

DÉCIDE de dénommer "Rue du Pré Clos" la voie communale n° 20 débouchant sur la rue de la Bigotaie.

DÉCIDE de dénommer "Rue des Bois Gillards" la voie desservant un nouveau lotissement en face de la voie du Rozé.

DÉCIDE de dénommer "Voie du Général Jacques Pâris de Bollardière" la voie longeant les parkings situés côté Sud de la Gare.

DÉCIDE de dénommer "Parking de la Grue" et "Parking du 155th Brigade Field Artillery" les parkings situés côté Sud de la Gare.

DÉCIDE de dénommer "Parvis Anne Catherine, Photographe (1874 - 1958)" le parvis Sud à la sortie du passage souterrain.

DÉCIDE de dénommer "Parking Noémie Dondel du Faouëdic" le parking situé à l'est du bâtiment voyageur de la Gare.

DÉCIDE de dénommer "Parking Stanislas Berson, Tambour de la Ville de 1895 à 1945" le parking situé rue Charles Sillard (devant le bâtiment de Redon Agglomération).

2018-22 - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF "ARGENT DE POCHE"

Intervention de Madame Denigot :

"Nous vous avons fait parvenir le bilan de 2016 et 2017. Pour vous dire que nous avons voté la même chose hier soir au CCAS pour 6 jeunes. Je pense que tout était dit dans le bilan."

Rapport de Madame Denigot.

Le dispositif "argent de poche" crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans d'effectuer des missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 euros par jeune et d'un travail en demi-journée avec une pause).

Les missions ne peuvent en aucun cas se substituer à des emplois existants.

Le dispositif " argent de poche " a été pour la première fois mis en place en 2016 au sein des services de la Ville et de l'E.H.P.A.D. Les Charmilles et reconduit en 2017 pour 20 jeunes bénéficiaires.

RÈGLES DES MISSIONS "ARGENT DE POCHE" :

- a) Les missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne.*
- b) Les organisateurs des missions s'engagent à déléguer sur les sites concernés l'encadrement pédagogique et technique approprié lors du déroulement de la mission.*
- c) Il est de la responsabilité du jeune de se présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des travaux qui lui sont confiés.*

Pour la Ville de Redon, il est proposé plusieurs missions sur les thèmes suivants avec pour objectif l'implication des jeunes dans un travail d'utilité communale :

- embellissement du cadre de vie (entretien des espaces verts, propreté des espaces publics, entretien du mobilier urbain, arrosage...),*
- camping (accueil, perfectionnement des langues),*
- entretien des bâtiments communaux et des écoles (ménage, manutention mobilier scolaire),*
- plantations et entretien aux Jardins Saint-Conwoïon*

Les chantiers seront encadrés par des employés communaux.

PUBLIC VISÉ :

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 16-18 ans exclusivement domiciliés à Redon.

Seront prioritaires les enfants qui n'ont pas participé au dispositif les années précédentes.

CRITÈRES D'INSCRIPTION :

- Les jeunes intéressés doivent avoir entre 16 et 18 ans (18 ans au 1^{er} jour de la mission) pour participer aux missions et remplir un dossier d'inscription.*
- La mixité garçon/fille sera respectée autant que possible.*
- Les missions seront proposées durant les vacances d'été. Chaque jeune ne pourra effectuer plus de quatre missions par an.*
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 euros par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.*

L'indemnité est exclue de l'assiette des cotisations sociales (CSG - RDS).

DÉMARCHES :

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de l'Espace Jeunes à partir du 2 avril 2018 et sont à retourner avant le 7 mai 2018. L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 1617-1 à R. 1617-18,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE la reconduction du dispositif "argent de poche" tel que décrit ci-dessus.

DÉCIDE de financer le dispositif "argent de poche" à hauteur de 1 200 euros pour les missions effectuées au sein des services de la Ville pour l'année 2018.

FIXE le tarif de 15 euros pour une mission d'une demi-journée, dans la limite de quatre demi-journées, avec une pause réglementaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

2018-23 - ADHÉSION DE LA VILLE DE REDON À L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME

Intervention de Monsieur Carpentier :

"Ce projet s'adresse à l'ensemble des écoliers de CM2 de la Ville de Redon. On regroupera donc les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement catholique. La première étape consistera à produire un livret au format A5 qui contiendra l'ensemble des thématiques concernant les actions à entreprendre autour du Civisme. Ce livret sera édité à la fin de juin 2018 pour être opérationnel en septembre."

Rapport de Monsieur Carpentier.

L'Association des Maires pour le Civisme (AMC) a pour objet de fédérer les villes qui souhaitent s'engager concrètement en faveur du civisme et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il est proposé que la Ville adhère à l'Association des Maires pour le Civisme.

En effet, les buts définis par cette association, regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) Promouvoir le civisme en France,*
- 2) Contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,*
- 3) Mettre à disposition des communes "le Passeport du Civisme" et les accompagner dans sa mise en œuvre,*
- 4) Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,*
- 5) Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État.*

Le montant de l'adhésion (pour trois ans) varie en fonction du nombre d'habitants de la commune (population INSEE) :

- Jusqu'à 1 000 habitants : 100 euros,*
- Entre 1 000 et 5 000 habitants : 300 euros,*
- Entre 5 000 et 10 000 habitants : 500 euros,*
- Entre 10 000 et 20 000 habitants : 800 euros,*
- Plus de 20 000 habitants : 1 000 euros*

Le montant de l'adhésion s'élève donc à 500 € pour la Ville de Redon.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de l'Association des Maires pour le Civisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC).

DÉCIDE de verser à l'AMC une cotisation de 500 € au titre des années 2018, 2019 et 2020.

DÉSIGNE Monsieur Pascal Duchêne, Maire et Monsieur Jacques Carpentier comme représentants de la Ville auprès de l'association.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Présentation des comptes administratifs par Monsieur Le Coz.

Diapositive Budget Ville : investissement.

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Actuellement dans la presse locale et nationale, on parle beaucoup d'évaluation des patrimoines. En particulier j'ai vu que l'on parlait du Finistère considérant que le Finistère avait ainsi un patrimoine supérieur à Apple. Pour moi ce n'est pas très comparable. L'Ille-et-Vilaine est encore meilleure que le Finistère. C'est-à-dire qu'à ce moment-là c'est très intéressant. J'en ai parlé l'autre jour, Monsieur François Gérard était là, à Redon Agglomération que cela serait intéressant mais nous n'avons pas toujours le temps. C'est très complexe d'évaluer ainsi le patrimoine car c'est quand même très important de savoir depuis de nombreuses années, on ne va pas remonter, c'est évident, au 19^{ème} siècle mais cela serait intéressant, surtout que certains biens sont amortis, de savoir quelle est la richesse. Cela serait très intéressant. J'aurai voulu le faire mais je n'ai jamais trouvé le temps à la Communauté de Communes."

Intervention de Monsieur Gérard :

"À ce sujet Monsieur Le Coz, l'évaluation du patrimoine c'est multiplier des m² par des valeurs au m². Donc faire déjà première évaluation, c'est savoir le nombre de m² de bâti que possède, par exemple, chaque collectivité."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Il n'y a pas que cela. Prenez une commune rurale, il peut y avoir beaucoup de m² et peu de choses de construites."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je veux dire m² bâtis, de forêt..."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"C'est un cabinet spécialisé que je ne connais pas qui a fait l'étude. Je dis cela parce qu'actuellement cela à l'air d'être un peu à la mode. Pourquoi pas, c'est une chose."

Diapositive Évolution de la capacité de désendettement.

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Vous avez d'une part l'encours total et l'encours propre. Tous les ans, nous le répétons. Vous avez 2 types d'emprunts. On a des emprunts dont le capital et les intérêts nous sont remboursés intégralement. C'est le cas du SDIS pour la caserne des pompiers. C'était un accord qui se faisait à l'époque. On a construit et le SDIS nous rembourse, chaque année, le capital des emprunts et les intérêts. Ce qui est dommage c'est que l'on compte cette somme comme un endettement de la Ville alors que ce n'en est pas un parce que nous sommes remboursés régulièrement. Seulement les statistiques qui sont faites, les statistiques officielles n'en tiennent pas compte. Ils prennent l'endettement global. Ce qui fait que l'on se retrouve avec un endettement par habitant supérieur, on dira à la moyenne de la strate, mais en réalité c'est faux parce qu'en réalité on tombe exactement à 2 euros près par habitant dans la strate. C'est comme ça. On ne peut pas changer les règles ; il faudrait changer notamment la M14."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Monsieur Le Coz, dans les villes de la même strate il y a peut-être aussi sans doute la même chose. C'est dire que chaque ville a aussi une dette propre, une dette nette."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je ne dis pas que nous sommes meilleurs que les autres."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Puisque nous évoquons le SDIS, la règle départementale en Ille-et-Vilaine n'est pas la même partout."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Oui mais cela peut être autre chose."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Vous avez raison. Vous savez bien que je n'aime pas du tout comparer les trucs officiels, je le dis tous les ans. On peut se trouver bien, on peut se trouver pas bien alors qu'en réalité il n'y a pas de collectivité comparable à moins d'avoir des villes jumelles."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Nous n'avons pas de question. Je vais faire comme Monsieur Le Coz. Nous allons remercier les services et notamment Monsieur Le Dour puisqu'il présente des documents extrêmement lisibles, agréables et il répond aux questions lors des commissions. Nous vous remercions Monsieur Le Coz, Maire-Adjoint pour les réunions régulières de la Commission Finances où nous avons les informations nécessaires et même dans cette présentation. Vous nous présentez la situation réelle. Nous vous remercions par rapport à cela. Nous n'avons pas de réflexion, d'autre analyse que celle que vous avez donnée. Il y a eu quelques bonnes surprises notamment dans les recettes par rapport au droit de mutation. On voit que le résultat de fonctionnement continue à décroître. On sait qu'en section d'investissement, c'est un peu plus compliqué mais il y a toujours ces restes à réaliser qui perturbent la lecture sur plusieurs mandats. Il est rare que les restes à réaliser ne soient pas forcément que sur des grosses actions comme le PEM. En effet, il existe des restes à réaliser qui portent sur des engagements qui n'ont pas été pris. La dette pèse encore. L'encours est encore important (12 millions d'euros). Cette dette est stabilisée jusqu'en 2022. Elle représente 94 % des dépenses réelles de fonctionnement puisqu'il y a eu deux renégociations. Cette dette est déconnectée des investissements initiaux car elle est le résultat de deux négociations. On a déjà dit les choses par rapport à cela. C'est pourquoi, nous allons nous abstenir."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je répète depuis de nombreuses années qu'il y a trop d'endettement. Je suis content que l'on se retrouve aujourd'hui, Monsieur Gérard, sur cette même chose. Je crois que l'endettement c'est la plaie de la collectivité mais je sais que je n'arrive pas à convaincre tous mes collègues. Je pense que ce sujet est très important et nous sommes d'accord tous les deux sur ce sujet."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Chacun grandit en écoutant l'autre. Je m'associe aux remerciements qui ont été faits. J'englobe les deux, c'est-à-dire Louis Le Coz et Erwan Le Dour, pour m'accompagner dans ce travail minutieux et passionnant qui consiste à élaborer un budget. Je remercie aussi les Adjointes dans leurs compétences respectives ainsi que les Directeurs des Services, qui tous concourent à la construction du budget et à son exécution puisque nous avons présenté les comptes administratifs de 2017 avant de vous présenter le budget primitif 2018."

2018-24 - COMPTE DE GESTION - VILLE - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif "Ville",
Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Ville" du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-25 - COMPTE DE GESTION - EAU - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif "Eau",
Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Eau" du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-26 - COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif "Assainissement",

Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Assainissement" du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-27 - COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif "Assainissement Non Collectif",

Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Assainissement Non Collectif" du Receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-28 - COMPTE DE GESTION - CIMETIÈRE - CAVEAUX - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif "Cimetière-Caveaux",

Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Cimetière-Caveaux" du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-29 - COMPTE DE GESTION - MAISON MÉDICALE - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif "Maison Médicale",
Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Maison Médicale" du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-30 - COMPTE DE GESTION - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif "Production d'Énergie Photovoltaïque",
Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Production d'Énergie Photovoltaïque" du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-31 - COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT "LE CLOS MARBET" - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice a été réalisée par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget "Lotissement Le Clos Marbet",
Considérant que le Receveur a transmis à la Ville son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion "Lotissement Le Clos Marbet" du Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour l'exercice 2017.

2018-32 - COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Vu la délibération du 14 décembre 2017 approuvant la décision modificative n° 1,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif "Ville" établi pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	11 896 640,78 €
Recettes de fonctionnement :	13 154 189,62 €
Résultat de fonctionnement :	1 257 548,84 €
Dépenses d'investissement (dont résultat reporté : 3 873 103,22 €) :	10 725 995,65 €
Recettes d'investissement :	10 468 330,88 €
Résultat d'investissement :	- 257 664,77 €
Résultat global de clôture :	999 884,07 €
Restes à réaliser - Dépenses :	3 307 356,69 €
Restes à réaliser - Recettes :	3 280 534,88 €
Résultat des restes à réaliser :	- 26 821,81 €
Résultat réel de clôture :	973 062,26 €

2018-33 - COMPTE ADMINISTRATIF – EAU - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif "Eau" établi pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation (dont déficit reporté de 54 426,87 €) :	345 269,28 €
Recettes d'exploitation :	279 119,09 €
Résultat d'exploitation :	- 66 150,19 €
Dépenses d'investissement :	321 644,16 €
Recettes d'investissement (dont résultat reporté : 610 869,26 €) :	982 828,01 €
Résultat d'investissement :	661 183,85 €
Résultat global de clôture :	595 033,66 €
Restes à réaliser - Dépenses :	40 073,51 €
Restes à réaliser - Recettes :	0 €
Résultat des restes à réaliser :	- 40 073,51€
Résultat réel de clôture :	554 960,15 €

2018-34 - COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif "Assainissement" établi pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation :	156 735,15 €
Recettes d'exploitation (dont résultat reporté de 71 720,44 €) :	278 322,81 €
Résultat d'exploitation :	121 587,66 €

Dépenses d'investissement :	504 953,71 €
Recettes d'investissement (dont résultat reporté de 791 358,96 €) :	1 176 268,27 €
Résultat d'investissement :	671 314,56 €
Résultat global de clôture :	792 902,22 €
Restes à réaliser -Dépenses :	516 332,34 €
Restes à réaliser - Recettes :	0,00 €
Résultat des restes à réaliser :	- 516 332,34 €
Résultat réel de clôture :	276 569,88 €

2018-35 - COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif "Assainissement Non Collectif" établi pour l'exercice faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation :	0 €
Recettes d'exploitation (dont résultat reporté : 3 682,69 €) :	3 972,69 €
Résultat d'exploitation :	3 972,69 €
Résultat global et réel de clôture :	3 972,69 €

2018-36 - COMPTE ADMINISTRATIF - CIMETIÈRE - CAVEAUX - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif "Cimetière-Caveaux" établi pour l'exercice 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation :	27 905,01 €
Recettes d'exploitation (dont résultat reporté : 2 735,42 €)	27 469,60 €
Résultat d'exploitation :	- 435,41 €
Résultat global et réel de clôture :	- 435,41 €

2018-37 - COMPTE ADMINISTRATIF - MAISON MÉDICALE - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif "Maison Médicale" établi pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	84 692,17 €
Recettes de fonctionnement (dont résultat reporté : 44 602,04 €) :	135 239,74 €
Résultat de fonctionnement :	50 547,57 €
Dépenses d'investissement :	61 391,08 €
Recettes d'investissement : (dont résultat reporté : 46 211,96 €)	91 563,49 €
Résultat d'investissement :	30 172,41 €
Résultat global de clôture :	80 719,98 €
Restes à réaliser - Dépenses :	15 000,00 €
Restes à réaliser - Recettes :	0,00 €
Résultat des restes à réaliser :	- 15 000,00 €
Résultat réel de clôture :	65 719,98 €

2018-38 - COMPTE ADMINISTRATIF - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif "Production d'Énergie Photovoltaïque" de l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation.....	7 103,48 €
Recettes d'exploitation (dont résultat reporté : 12 783,75 €)	20 038,88 €
Résultat d'exploitation :	12 935,40 €
Dépenses d'investissement (dont déficit reporté : 6 342,12 €) :	10 570,16 €
Recettes d'investissement :	6 342,00 €
Résultat d'investissement :	- 4228,16 €
Résultat global et réel de clôture :	8 707,24 €

2018-39 - COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT "LE CLOS MARBET" - EXERCICE 2017

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE le compte administratif du budget "Lotissement Le Clos Marbet" établi pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation :	152 548,16 €
Recettes d'exploitation :	152 818,19 €
Résultat d'exploitation :	270,03 €
Dépenses d'investissement :	152 548,16 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Résultat d'investissement :	- 152 548,16 €
Résultat global et réel de clôture :	- 152 278,13 €

2018-40 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif du budget "Ville" voté le 29 mars 2018,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 257 548,84 € du compte administratif 2017 en section d'investissement au budget primitif 2018 au compte "1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé".

2018-41 - PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - TAUX 2018

Présentation de la fiscalité par Monsieur Le Coz.

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Vous avez eu normalement un rectificatif sur les taxes foncières qui sont passées à 5 250 703 euros. Je précise que c'est la quatrième année de stabilité des taux par la Ville."

Intervention de Monsieur Gérard :

"On se répète années après années, on s'était engagés dans notre programme municipal à ne pas augmenter les taux voire même envisager de les baisser si c'était possible. Les taux, que vous nous présentez, ne subissent pas d'augmentation. Nous avons une position qui répond à la réalité. C'est pourquoi, nous allons les voter parce que cela va dans le sens que nous souhaitons."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"C'est ce que nous souhaitons nous aussi puisque nous vous les présentons."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état 1259-COM pour l'année 2018,

Vu les notifications des bases nettes prévisionnelles d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Ville pour l'exercice 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE les taux d'imposition pour l'exercice 2018 comme suit :

	TAUX 2017	TAUX 2018	BASE	PRODUIT
Taxe d'Habitation	18,22 %	18,22 %	11 869 000	2 162 532
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	22,34 %	22,34 %	13 705 000	3 061 697
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	51,91 %	51,91 %	51 000	26 474
			TOTAL	5 250 703

2018-42 - TARIFS MUNICIPAUX 2018

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Sur les tarifs municipaux, nous avons appliqué un taux directeur de + 1,6 % sur l'ensemble des tarifs correspondants tel qu'annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires avec la règle de l'arrondi inférieur ou supérieur. C'est l'essentiel à retenir sur les tarifs municipaux."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

APPROUVE les tarifs et les seuils minima des services publics municipaux et des prestations de service effectuées par la Ville pour l'exercice 2018 dont le détail figure en annexe.

2018-43 - TARIFS 2018 - BUDGET CIMETIÈRE - CAVEAUX

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le budget "Cimetière - Caveaux" est un budget de gestion de stocks. Par délibération du 6 décembre 2012, il a été décidé d'adopter des tarifs de vente de caveaux révisés chaque année et basés sur un prix moyen pondéré par place.

Le calcul du prix moyen par place est déterminé comme suit :

Type de caveau	Stock	Valeur	Prix moyen par place
1 place - 2016	12	3 280,20	175,16
2 places - 2016	9	3 169,71	
2 places - 2016 (grande taille)	2	772,70	
3 places 2005	2	1 246,00	
3 places 2016	8	3 721,52	
4 places 2016	8	4 625,52	
Cavurne	6	591,00	98,50

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

DÉCIDE de mettre à jour, à compter du 1^{er} avril 2018, le prix de vente hors taxe des caveaux, sur la base du prix moyen par place, comme suit :

Type de caveau	Tarif (Hors Taxe)
1 place	175,16 €
2 places	350,32 €
3 places	525,48 €
4 places	700,64 €
Cavurne	98,50 €

2018-44 - SUBVENTIONS MUNICIPALES 2018

Intervention de Monsieur Le Coz :

"On veut que les gens fassent la demande et la justifient. On a un imprimé spécial à remplir. Mais il faut surtout qu'ils la déposent parce qu'il n'y a rien de pire que de ne pas l'avoir."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de verser aux associations les subventions dont le détail figure en annexe du budget primitif "Ville" de l'exercice 2018, conformément aux dispositions de la loi n 92-125 du 6 février 1992.

DIT que le montant total des subventions aux associations (hors concours aux écoles primaires privées redonnaises) s'élève à 375 463,21 €.

ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale de Redon une subvention de 400 000 €.

ATTRIBUE à la Caisse des Ecoles de Redon une subvention de 2 500 €.

ATTRIBUE au Service Départemental d'Incendie et de Secours une participation obligatoire de 574 334 €.

NB : les conseillers, ayant des responsabilités au sein d'associations subventionnées par la Ville, ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent.

Associations subventionnées	Elus siégeant au Conseil d'administration ou dans le bureau	Fonction au sein de l'association
Souvenir Français	Louis Le Coz	Trésorier
APEL Notre Dame	Guillaume Le Bastard	Membre du C.A
APEL Le Cleu Saint-Joseph	Jean-Marie Pichon	Président
OGEC Lycée Technique Marcel Callo + section BTS	André Croguennec	Vice-Président
Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine	Pascal Duchêne	Membres du C.A
	Marc Droguet	
AIDE	François Gérard	Président
	Maria Torlay	Secrétaire
FCAV	Gilles Pondard	Co-Président
Tennis Club de Redon	Guillaume Le Bastard	Trésorier
Dihun Bro-Redon	Emile Granville	Membre du bureau
Club des Retraités Houssaye Bellevue	Maria Torlay	Secrétaire-Adjointe
Scouts et Guides de France - Groupe Nominoë de Redon	Jean-Marie Pichon	Trésorier
Les Hydrophiles	Jean-François Lugué	Membres du bureau

2018 - 45 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

La Ville de Redon encourage les missions de soutien aux associations culturelles et de loisirs assurées par l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs (OMCL) de Redon en lui allouant une subvention de fonctionnement.

Par ailleurs, l'OMCL est au cœur du projet de Maison des Associations depuis son ouverture en qualité de gestionnaire et de garant de son bon fonctionnement.

En complément du concours annuel de fonctionnement, qu'il est proposé de fixer pour l'exercice 2018 à 42 425 €, la Ville alloue à l'OMCL une somme forfaitaire de 15 000 € pour couvrir les frais de gestion, d'entretien, de communication et d'animation de la Maison des Associations.

Ainsi, le montant total de subvention de fonctionnement qu'il est proposé d'attribuer à l'OMCL pour 2018 est de 57 425 €.

En vertu des dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, l'octroi d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € par une collectivité impose à cette dernière de conventionner avec l'association bénéficiaire.

De ce fait, il convient de conventionner avec l'OMCL.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention, jointe en annexe, par laquelle sont fixées les modalités d'attribution d'un concours financier à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs au titre de l'exercice 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ladite convention.

2018-46 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - À LA MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE - SIGNATURE D'UN AVENANT 2018 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le 6 avril 2009, la Ville de Redon a signé une convention avec la Maison d'Accueil du Pays de Redon et de Vilaine (MAPAR) afin de déterminer les conditions d'attribution par la Ville d'une aide financière de fonctionnement pour ladite association.

Selon l'article 6, le montant de la subvention sera fixé par le conseil municipal au regard du dossier de demande de subvention de l'association et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la MAPAR pour 2017 et d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention du 6 avril 2009.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la convention de participation de la Ville de Redon aux missions assurées par la Maison d'Accueil du Pays de Redon et de Vilaine du 6 avril 2009,
Vu le projet d'avenant tel qu'il est présenté en annexe,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

CONFIRME l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison d'Accueil du Pays de Redon et de Vilaine pour l'année 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer l'avenant à la convention du 6 avril 2009, tel qu'il est présenté en annexe.

2018-47 - EMPLOI DE L'ÉLAN SPORTIF REDONNAIS SECTION HANDBALL 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Dans le cadre de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement pour l'emploi des jeunes, la Ville de Redon a soutenu, depuis 1998, les associations redonnaises qui ont eu recours à des emplois jeunes.

Après la disparition du dispositif "nouveaux services - emplois jeunes", l'association Elan Sportif Redonnais, section handball, a décidé de pérenniser l'emploi en le transformant en contrat à durée indéterminé en septembre 2006.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de poursuivre le soutien à cette association par l'octroi d'une aide financière pour le poste pérennisé actualisée selon l'évolution annuelle du SMIC.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'évolution annuelle du SMIC passant de 9,76 € à 9,88 € (+ 1,23 %),
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de financer le poste de l'emploi pérennisé par l'association Elan Sportif Redonnais, section handball, à hauteur de 3 365,96 € pour l'année 2018.

Le montant du financement ainsi versé sera calculé au prorata de la durée effective du contrat durant l'année après production des états justificatifs de l'emploi.

2018-48 - CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE SOCIAL CONFLUENCE - MONTANT DE LA SUBVENTION 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Une convention d'objectifs tripartite a été signée le 23 juin 2015 entre la Ville de Redon, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et le centre social Confluence pour la période 2015-2018.

Cette convention définit et encadre les modalités d'accompagnement et de suivi du projet social du centre social ainsi que les modalités de financement de ce projet par la Ville de Redon et la C.A.F. d'Ille-et-Vilaine pour la période de la durée de l'agrément.

La Ville de Redon s'engage à verser un financement annuel n'excédant pas le montant de sa subvention de fonctionnement 2015 fixé à 127 853,21 €. Ce montant prend en compte le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Redon, au titre de sa compétence petite enfance, de la part correspondant à la Halte-Garderie.

Conformément à l'article 4, il convient de déterminer le montant de la subvention pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de financement du Centre Social du 23 juin 2015,
Considérant qu'il convient de déterminer le montant de la participation de la Ville aux dépenses du Centre Social pour l'exercice 2018,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE le montant de la participation de la Ville à 127 853,21 € pour l'exercice 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer tout document à intervenir relatif à la convention de financement du Centre Social.

2018-49 - FINANCEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE REDON SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT - ADOPTION DE CONVENTIONS AVEC LES ÉCOLES - SAINT-MICHEL ET NOTRE-DAME

Intervention de Madame Clodic :

"Est-ce que tous les enfants des classes des écoles élémentaires et maternelles sont concernés ?"

Intervention de Madame Penot :

"Non, ce sont uniquement les enfants redonnais."

Intervention de Madame Clodic :

"Oui, les enfants redonnais bien sûr. Ma question porte sur la nouvelle loi de scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, a priori il n'y aura pas de changement pour Redon concernant les subventions ?"

Intervention de Madame Penot :

"Non il n'y aura pas de changement. Il faut savoir que la majeure partie des enfants de 3 ans à Redon sont scolarisés. Il y a très peu d'enfants de 3 ans qui ne le soient pas. Maintenant, je n'ai pas les chiffres."

Intervention de Madame Clodic :

"Sont-ils déjà comptabilisés ?"

Intervention de Madame Penot :

"Oui."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Dans le cadre de la transformation en contrats d'association des contrats simples liant à l'Etat les écoles privées redonnaises Notre-Dame et Saint-Michel, à compter de la rentrée scolaire 2011-2012, le Conseil Municipal a émis, par une délibération du 8 octobre 2010, un avis favorable au financement paritaire des dépenses de fonctionnement des écoles privées redonnaises, pour les seuls élèves domiciliés sur le territoire communal redonnais, scolarisés en classes élémentaires et maternelles.

Une convention triennale précisant les modalités de la prise en charge par la Ville de ces dépenses de fonctionnement a été établie avec chaque école privée pour les périodes 2011-2014 et 2014-2017. Ces conventions étant arrivées à leur terme, il est proposé de les reconduire pour trois années scolaires, selon les dispositions précisées en annexe.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril 2014, a désigné Madame Delphine Penot, Adjointe aux Affaires Scolaires, en qualité de représentante de la commune, pour assister aux réunions des organes délibérants des écoles privées Notre-Dame et Saint-Michel.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L. 442-5 à L. 442-11,
Vu les contrats d'association signés entre les écoles privées de Redon et l'État,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Redon du 8 octobre 2010,
Vu les projets de conventions de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées Notre-Dame et Saint-Michel,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR (Monsieur Pichon ne prend pas part au vote)

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées Notre-Dame et Saint-Michel pour la période 2017 - 2020, telles qu'elles sont présentées en annexe.

2018-50 - ÉCOLES MATERNELLES PRIVÉES - ARBRE DE NOËL - PARTICIPATION DE LA VILLE

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE à 7,55 euros par enfant scolarisé dans les écoles maternelles privées de Redon le montant de la participation de la Ville aux dépenses de l'arbre de Noël 2018.

2018-51 - ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES - CLASSES DE DÉCOUVERTE ET AUTRES ACTIVITÉS SCOLAIRES - PARTICIPATION DE LA VILLE

Intervention de Monsieur Gérard :

"Lorsqu'on vote ce type de délibération, ce serait bien de voir l'effet produit l'année précédente. Est-ce que l'argent est bien utilisé ? C'est toujours intéressant de voir l'utilité de ce que l'on vote."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"C'est une bonne remarque. Delphine peux-tu nous faire des commentaires sur l'utilisation de la participation de la Ville ?"

Intervention de Madame Penot :

"Cet argent est souvent utilisé pour la classe de neige qui a lieu tous les deux ans à l'école Charlie Chaplin. L'année dernière, l'école Marie Curie a organisé une sortie à la mer. On pourrait vous faire l'inventaire de l'utilisation de cette participation financière. Les demandes sont, en général, sollicitées."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

FIXE, pour l'année 2018, les participations de la Ville dans le cadre des sorties organisées par les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon, en fonction des projets et par élève redonnais, à :

- ⇒ 3,80 euros par jour pour les classes de mer, de nature, de montagne et autres activités scolaires,
- ⇒ 5,35 euros par jour pour les classes de neige

PRÉCISE qu'il sera donné priorité aux classes de découverte sur les autres activités scolaires, jusqu'à hauteur des crédits votés.

Délibérations du Budget Primitif Ville et des Budgets annexes

Présentation des Budgets Primitifs à l'aide d'un diaporama par Messieurs Duchêne et Le Coz.

Sur la diapositive "Les enjeux du Budget 2018" : intervention de Monsieur Duchêne :

"En ce qui concerne le contexte économique, il existe une diminution des financements de l'Etat pour les collectivités. La Ville a perçu 640 000 euros en moins depuis 2014, soit un volume de 4 millions d'euros. C'est vrai aussi pour les autres collectivités. Cette somme est à peu près la somme correspondante à l'investissement consenti pour le PEM. Les taux sont stables sur 4 ans et une dotation de l'Etat en moins de 640 000 euros par an. De plus, il existe une absence de visibilité sur les subventions des autres tiers publics, du Département, notamment. Je m'inquiète lorsque j'entends le Président du Département dire qu'il ne va pas pouvoir tenir le 1,2 %, qui est la limite contractuelle définie par l'Etat. Les effets pour les collectivités c'est que les dispositifs de dotations contractuels avec le Département voient leurs critères d'éligibilité varier d'années en années. Au moment où je vous parle, je ne connais pas encore les effets pour la Ville. L'enjeu n° 1 pour la Ville est de maîtriser l'autofinancement avec une CAF brut de 1 450 000 euros à laquelle il faut retrancher le remboursement des emprunts pour une CAF nette de 633 000 euros cette année. L'enjeu n° 2 est d'investir pour l'avenir.

En ce qui concerne le contexte social, j'ajoute que Redon a les missions d'une Ville-centre tels que les Pacs, les cartes d'identité, les passeports. Tout cela est absorbé par les services de la Ville sans compensation. Par ailleurs, le revenu moyen par habitant à Redon est inférieur à la moyenne du territoire. Dans ce contexte social en plus du contexte économique, l'enjeu n° 3 est de maintenir un service public de qualité au meilleur coût, autrement dit faire plus sinon mieux avec moins tout en maîtrisant l'endettement. C'est ce qu'à quoi nous nous sommes engagés depuis le début de ce mandat."

Sur la diapositive "Les objectifs du Budget 2018" : intervention de Monsieur Duchêne :

"Les objectifs du budget 2018 sont, dans un premier temps, de maîtriser l'autofinancement. Pour ce faire, il faut stabiliser les dépenses courantes (hors actions complémentaires). C'est vrai pour les chapitres principaux du budget, le chapitre 012 relatif aux ressources humaines comme cela l'est pour le chapitre 011. Pour le chapitre 012, elles sont en moins par rapport à l'année 2017. Il faut maîtriser les dépenses de personnel en repensant les organisations et les missions et il faut conserver les recettes sans faire peser sur les ménages une fiscalité trop forte.

Dans un second temps, il faut investir pour l'avenir en finalisant le PEM avec cette année la réalisation des architectures complémentaires. Il faut aussi construire le centre technique municipal. Les travaux vont bientôt commencer. Par ailleurs, il faut rénover la maison des fêtes. Nous avons acté tout à l'heure le début de l'opération. J'espère que les travaux pourront commencer dans le courant de l'année 2019. Et enfin il faut vitaliser notre centre-ville. Notre projet nous a permis d'être retenu dans le cadre de l'appel à projets porté conjointement par l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 730 000 euros. J'ai appris, aujourd'hui, officiellement de Monsieur le Préfet de Région, que la Ville était retenue parmi 222 villes moyennes dans le dispositif Action Cœur de Ville. Si notre Ville est retenue c'est qu'elle le mérite et c'est que nos partenaires, à commencer par l'Etat voit la volonté de la Ville et de l'agglomération de s'orienter dans la dynamique que j'ai mentionnée au départ. La Ville et l'Agglomération seront réunis prochainement en Préfecture pour voir comment les choses s'organiseront et les projets que nous pourrions soumettre. Redon dans le concert des plus grands parmi les villes moyennes.

Dans un troisième temps, il faut maintenir un service public de qualité en mettant en œuvre des actions nouvelles pour les Redonnais (urbanisme, enseignement, etc.). Il faut conserver un patrimoine bâti entretenu et rénové (écoles, sports, etc.). Pour les écoles, il y a beaucoup à faire. Nous nous engageons cette année dans une étude globale et programmatique pour évaluer le plus précisément possible ce que la Ville doit faire des écoles, d'équipements qui sont vieillissants, qui sont maintenus mais qui nous amèneront à faire des choix d'investissements conséquents pour mettre ce patrimoine à niveau. Il faut aussi penser de nouveaux espaces d'accueil de l'Hôtel de Ville. Les travaux sont en cours. Pour information Monsieur Gérard, les odeurs de peinture sont en train de se dissiper. Le bureau d'étude vient d'être terminé. On va basculer assez rapidement sur les travaux de l'entrée et de l'accueil.

Dans un quatrième temps, il faut maîtriser l'endettement en ajustant l'emprunt nécessaire à l'autofinancement disponible. Il ne faut pas seulement ajuster l'emprunt à ce que l'on a envie de faire. Ce qui pourrait être une tendance. Il faut établir un plan pluriannuel de financement. C'est ce que nous avons vu lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il faut penser les investissements sur plusieurs années. Ce qui suppose d'évaluer les objets moyennant des études. J'entends des plaintes ici et là sur le coût des études mais les études font partie des opérations d'investissement. Une collectivité ne peut s'engager dans un investissement si elle n'a pas préalablement délimité l'objet dans lequel elle veut investir. Donc, ces études sont nécessaires. Je considère qu'ici en ville, elles ne sont pas dispendieuses. Vous verrez le volume des études au regard des investissements voulus par la Ville. Enfin, il faut maîtriser les coûts futurs liés à la dette et notamment les intérêts d'emprunts."

Sur la diapositive "Les contraintes du Budget 2018" : intervention de Monsieur Duchêne :

"Je vais vous faire un petit rappel de ce que j'ai déjà dit, à savoir une baisse des dotations de l'Etat de plus de 600 000 euros par an par rapport à la situation de 2013 ; ce que la Ville n'avait jamais connu. Il existe aussi des difficultés à garantir et à anticiper les financements des tiers publics (Régions, Départements, etc.) soumis aux mêmes contraintes en matière de réduction des financements de l'Etat. Les contraintes d'une Ville-centre sans les financements associés pour les PACS, les cartes d'identité, des équipements et des associations accueillant des non-Redonnais. Ce sont les charges d'une Ville-centre, ce qui questionne. J'aime à prendre comme exemple le cas des équipements sportifs qui sont utilisés par seulement 30 % de Redonnais et donc 70 % de non-Redonnais. Hors investissement, l'engagement de la Ville pour le fonctionnement de ces équipements s'élève à environ 530 000 euros, cela questionne. La Ville assume son rôle de ville-centre mais l'impôt des redonnais sert. D'autres communes environnantes sont dans ces réalités aussi mais elles le sont dans une moindre proportion. C'est une contrainte que la Ville assume. Enfin, le tissu économique et social est plus délicat que dans le reste du département. Nous pourrions parler des impayés ici et là. Nous pourrions aussi parler du plan d'intervention du Centre Communal d'Action Sociale et de cette barrière d'ajustement ainsi que de la contribution de la Ville au Budget Principal du CCAS."

Sur la diapositive "Les nouveaux projets : logement et social" : intervention de Monsieur Duchêne :

"En ce qui concerne les nouveaux projets dans les domaines du logement et du social, on va avoir la création d'un parc urbain intergénérationnel dans le quartier de Bellevue. C'est celui qui jouxtera la salle des fêtes et qui sera dans l'intervalle entre la salle des fêtes et le collège Bellevue. Le coût de ce projet s'élève à 100 000 euros. Par ailleurs, il y aura une consultation des habitants car ce dispositif aura pour vocation d'accueillir tous les redonnais. J'ai rencontré les jeunes l'année dernière de ce quartier et je les rencontrerai à nouveau cette année pour se dire les choses et les mettre en place prochainement. Il y a aussi des acquisitions foncières dans la ZAC du Châtel Haut Pâtis pour un montant de 50 000 euros. Des travaux et du nouveau matériel au chantier d'insertion sont prévus pour un montant de 22 000 euros. Une étude de potentialité pour des logements rue Thiers va être faite. Cette dernière s'élève à 20 000 euros. Enfin, des études pré-opérationnelles pour le ravalement des façades vont être réalisées pour un montant de 15 000 euros."

Sur la diapositive "Les dépenses d'équipements" : intervention de Monsieur Pondard :

"Par rapport à cette diapositive, on est bien d'accord qu'il y a à la fois de l'investissement et à la fois du fonctionnement."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Oui, tout à fait."

Intervention de Monsieur Pondard :

"De plus, vous mettez 9 000 000 euros de dépenses d'équipement mais je signale que le reste à réaliser représente des dépenses d'équipement que l'on a déjà votées l'année dernière. Ce qui signifie que l'enveloppe est moins importante que 9 000 000 d'euros."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Cette somme n'est pas dans le compte administratif."

Sur la diapositive "Budget Primitif 2018 : 24 300 000 €" : intervention de Monsieur Duchêne :

"Le Budget Primitif de la Ville s'élève à 24 300 000 euros réparti en fonctionnement à hauteur de 13 200 000 euros avec des charges de personnel qui représente à peu près 50 % du budget. A titre d'information, la veille de ce conseil municipal, nous étions au conseil d'administration du CCAS au cours duquel j'ai présenté le budget primitif de ce dernier. Les charges de personnel pour la Ville représente 50 % du budget en fonctionnement alors que pour le CCAS cela représente 81 %. Pour l'agglomération, cela représente 30 %. Cela vous donne par organisations, le volume des charges du personnel et le niveau d'intervention d'une collectivité ; Ou on est dans l'ingénierie ou on est dans l'opérationnel ou on est dans les deux à la fois ou on est dans une mission de service public totale. Le calcul pourrait aussi être fait pour l'EHPAD. Les charges de personnel s'élèvent à 6 615 000 euros. Le montant des charges à caractère général est de 2 634 000 euros, de 472 000 euros pour les charges financières, de 1 789 000 euros pour les charges de gestion courante et les dépenses d'ordre s'élèvent à 1 610 000 euros.

La section d'investissement représente 11 100 000 euros avec 9 317 000 euros d'équipements, 850 000 euros de remboursement de la dette, le déficit de 2017 est de 258 000 euros et les dépenses d'ordre s'élèvent à 579 000 euros."

Fin de la présentation.

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Ce budget est ambitieux. Il n'y a pas là d'apathie, d'inertie. Il y a au contraire de la détermination, de la volonté et de l'ambition pour l'action. Nous décidons et nous agissons. Mais nous ne sommes pas dans l'apathie dont certains ont pu parler ici ou là. Je répète donc détermination, ambition et volonté pour servir la Ville et son dynamisme. Pour ma part, je suis fier de pouvoir porter ce budget, de l'assumer moyennant de la minutie, de l'organisation, de l'anticipation et de la bonne représentation de la capacité de la Ville à conduire ses investissements et à servir les redonnais du mieux possible."

Intervention de Monsieur Gérard :

"C'est l'objet de notre débat et de notre désaccord. On va voir que sur le constat, on n'est pas trop éloigné. Dans la section de fonctionnement du budget que vous nous avez présenté, on note une quasi stabilité des dépenses réelles de fonctionnement en comparaison avec le Budget Primitif 2017. Il en est de même pour les recettes de fonctionnement. Le chapitre 11 progresse de 12 % mais cela a été expliqué. Donc, il n'y a pas de problème sur cette explication. Le chapitre 12 relatif aux dépenses en matière de personnel est quasi stable avec même une petite diminution due essentiellement à la baisse d'emplois en matière de réinsertion (article 64168). Vous avez dit Monsieur le Maire que le chapitre 12 représente 50 % des dépenses de fonctionnement. Je ne suis pas d'accord avec vous, ce chapitre représente presque 59 %. Ce qui réduit considérablement nos marges de manœuvre."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Le pourcentage se fait par rapport au total des charges. Donc si on fait les économies sur les autres charges, cela augmente automatiquement le pourcentage."

Intervention de Monsieur Gérard :

"A la limite comme le chapitre 011 augmente, on pourrait dire que cette année le chapitre 012 va diminuer parce que proportionnellement le 011 augmente."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Il ne faut pas le voir comme cela."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Dans votre logique c'est exactement cela. Globalement l'année dernière les charges de personnel étaient de 59,6 % et cette année c'est 59,7 %. On ne va pas polémiquer sur les dixièmes. C'est simplement que c'est une charge importante pour le budget de la Ville.

Au niveau des recettes, c'est 1,24 % au niveau de la loi de Finances dans le chapitre 073. Ce qui donne des recettes quasi stables. Grâce aux droits de mutation, une augmentation des recettes peut être prévue. Ce qui est une bonne chose. Les dotations de compensation de Redon Agglomération sont bloquées voir légèrement diminuées puisqu'à chaque fois qu'il y a un transfert de charges, la Ville perd quelque chose. Par exemple, quand on prend la taxe d'habitation et la taxe foncière, la dotation de compensation de Redon Agglomération représente 66 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette année, la capacité d'autofinancement nette se limite. On est d'accord sur le fait que l'on a une structure budgétaire très serrée. Si on veut pouvoir agir et avoir des marges de manœuvre pour dégager des capacités d'investissement et si possible de réduire la pression fiscale, il faudrait réduire le chapitre 012 en dépenses. Cela veut dire réduire du personnel et il n'en est pas question. Comment trouve-t-on de la liberté dans ce chapitre ? La piste à envisager est la mutualisation. Il y a des villes qui ont mutualisé le service finances entre la Ville centre et l'agglomération. On peut très bien envisager une mutualisation d'une partie des espaces verts avec les communes proches. On peut trouver des solutions. Je vois que la Ville va faire l'acquisition d'un camion grue. Est-ce que ce dernier peut être partagé avec d'autres ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"D'abord sur les charges de personnel, il faut aussi prendre le total. Vous faites des calculs Monsieur Gérard qui sont les vôtres."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Ce sont vos ratios et ce sont vos chiffres."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Concernant la mutualisation, je vous ai présenté ici même un schéma de mutualisation. Qu'il ne soit pas lisible dans le budget primitif c'est normal car comment voulez-vous qu'il le soit ? Concrètement, il y a une stabilité voire une légère diminution prévue du chapitre 012. Nous sommes engagés dans la mutualisation. Nous sommes partie prenante dans les réflexions sur la mutualisation. Ce que vous évoquez, peut-être que nous l'acturons demain ou après-demain. Cela s'anticipe. Mais il ne faut pas ignorer, par ailleurs, le niveau de services rendus par une Ville qui n'est pas celui d'une agglomération. Ce n'est pas le même niveau. Des groupes de travail existent sur des services mutualisés, des services supports. La réflexion est engagée."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"C'est vrai que c'est une piste mais vous savez qu'il existe des pistes qui ne conduisent à rien. Il y a des bonnes pistes mais il y en a aussi des moins bonnes. Tout à l'heure, on s'est mis d'accord sur l'endettement alors que cela faisait trente ans que l'on ne l'était pas. Cette histoire de mutualisation est très complexe parce que d'abord il faut bien choisir le secteur. Lorsque je parle avec d'autres élus de Redon Agglomération, ils me disent qu'ils ont voulu mutualiser des moyens comme un camion par exemple et que cela ne marche pas car tout le monde en a besoin le même jour. C'est le gros problème. Il ne faut pas croire que la mutualisation est la panacée universelle. On a fait de la mutualisation avec d'autres communes. C'est le cas avec les marchés publics."

On est à la pointe à ce sujet car on nous demande d'organiser des marchés pour des commandes groupées. Quand vous voyez le montant d'investissement qui a pu être fait sans emprunts et autres, dites-vous bien que cela ne s'est pas fait comme cela en levant le petit doigt."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Monsieur Le Coz, je vais justement vous dire que ce qui nous différencie c'est ce que vous avez dit, à savoir "j'attends de voir". Nous on vous dit qu'il faut initier, proposer et ne pas attendre. Il faut être actif. Vous avez fait une bonne déclaration et c'est normal car c'est de la communication. Vous avez valorisé votre budget, ce qui est tout à fait normal."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je communique sur le budget car on est dans une séance publique. C'est un acte fort qui dit l'ambition de la Ville. Vous me permettez de le faire ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je vous le permets."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Qu'avez-vous à nous dire sur le budget primitif ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je vous dis que par exemple vous n'avez pas parlé de mutualisation car c'est nous qui en parlons, qui vous disons que c'est une piste importante. Quand vous en parlez, vous dites que vous y travaillez. Vous n'avez pas cité le mot "mutualisation" dans votre intervention. Où est l'action que vous voulez ? C'est une piste si on veut trouver des marges de manœuvre."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Nous sommes signataire d'un schéma de mutualisation, et cela a été ici présenté. La Ville est engagée. En ce qui concerne les moyens humains, du personnel est déjà mutualisé à la Ville. En effet, un agent de la Ville travaille 50 % de son temps de travail à la Mairie et 50 autre % de son temps de travail à Redon Agglomération. C'est un début. Nous sommes sur d'autres réflexions telles que la participation d'agents de la communication à une œuvre collective portée par l'Agglomération. Nous sommes à travailler sur la proportion, le coût et la répartition des coûts. Louis Le Coz vient de parler des marchés publics à bons de commandes partagés. Nous y sommes engagés. Il y a déjà des actes et d'autres viendront. Pour autant, il faut raison garder Monsieur Gérard. Que n'a-t-on pas dit de la constitution des pays et des EPCI qu'elles allaient permettre de réduire les charges de personnel des collectivités ? Eh bien, 30 ans après Monsieur Gérard c'est faux. Nous sommes engagés dans ce schéma avec d'autres, avec l'agglomération notamment. Nous y réfléchissons. Il y a déjà des actes et il y en aura d'autres demain. Mais raison garder signifie bien examiner les choses et savoir ce que chacun fait."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je voudrais ajouter que ce n'est pas parce que je n'ai pas employé le mot "mutualisation" que nous ne l'avons pas fait. Vous avez l'air de dire que nous on y fait que de penser et qu'il faut que l'on décide mais on a déjà pris cette décision même si on ne l'a pas dit tout à l'heure parce que l'on a déjà fait autre chose. Ne pas l'avoir dit cela ne signifie pas qu'on ne l'a pas fait."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Ce n'est pas un agent qui est partagé parce que finalement on avait un demi-poste. C'est autre chose et vous le savez très bien. Vous avez bien montré dans le CA, l'effet ciseau."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"A cause de quoi ? Si on avait eu 2 millions de plus ce soir, on n'avait pas d'effet ciseau."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Monsieur Le Coz, c'est comme cela pour tout le monde."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Justement, tout le monde est comme cela. Ce n'est même pas une histoire politique. Toutes les communes sont concernées par ce problème."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Il faut travailler sur les marges de manœuvre en dépenses, avec une action de mutualisation forte. Au niveau des recettes, et notamment le chapitre 73, c'est l'augmentation des bases fiscales. Cela doit être un objectif fort. Si on n'accroît pas nos bases fiscales, c'est-à-dire que si on n'a pas plus d'habitants, on va sur quelque chose de catastrophique. Cela doit conditionner notre action."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Pourquoi vous n'avez pas dit la même chose Monsieur Gérard lundi dernier au moment du vote du budget de Redon Agglomération ? Vous êtes resté très respectueux et très aimable. Pourquoi réservez-vous votre vindicte à la Ville, vous qui devez servir la Ville ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"Monsieur le Maire, vous n'allez pas m'accuser que je ne suis pas dans une démarche de service de la Ville. Je dis simplement Monsieur le Maire qu'il faut que l'on soit beaucoup plus offensif par rapport à l'accroissement de la population. Vous avez fait une présentation sympathique, agréable, volontaire. On s'aperçoit que pour le Centre Technique Municipal on arrive à plus de 2,5 millions d'euros du coût, ce qui nous amène à nous interroger sur le choix initial. C'est pourquoi, on a raison d'avoir émis des réserves sur la manière. Cela rejoint le projet de la maison des fêtes et celui de la ZAC du Châtel Haut Pâtis. Il faut faire des choix et agir d'une manière forte. Vous avez parlé de l'action Cœur de Ville et le plan d'actions proposé par l'Etat pour lequel la Ville de Redon est retenue. C'est bien mais il faut profiter de cette action pour agir. En 1975, Redon avait été retenue dans le cadre d'un contrat villes moyennes. C'est grâce à cette action que le quartier du Port avait été complètement reconfiguré. Vous dites que vous avez un budget ambitieux mais nous on ne le voit pas."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"En deux mots, je vais vous répondre Monsieur Gérard que vous signez votre jugement. Vous n'examinez pas chaque objet de notre budget, vous n'en voyez pas les effets, vous êtes dans une espèce de gratuité dans l'expression."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je dis simplement que vous n'êtes pas en train de dégager des marges de manœuvre. En ce qui concerne la STEF, on avait posé la question l'année passée, sur ce que vous alliez faire. Vous nous avez répondu que vous attendiez pour travailler avec Redon Agglomération et l'EPF. Nous on vous répond qu'il faut agir."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Nous agissons Monsieur Gérard."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Cela vous énerve peut-être."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Oui, je ne peux pas tout vous dire. Je trouve que le jugement est facile. Vos mots sont vos armes Monsieur Gérard car vous jugez d'un budget construit, ambitieux et qui oriente l'action."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Ce sont vos mots."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je n'ai pas que des mots puisque je vous présente des chiffres."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Qu'est-ce que je peux vous présenter d'autres ?"

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Vos arguments sont spécieux car ils ont une belle forme mais ils n'ont pas de fond."

Intervention de Monsieur Gérard :

"C'est vous qui le dites Monsieur le Maire. On ne peut pas dire que l'on n'est pas d'accord, que si on n'est pas d'accord on est spécieux. Si on n'est pas d'accord c'est que l'on a une mauvaise vision. Je dis simplement que l'on partage cette analyse du budget avec ses contraintes mais je pense qu'il y a pleins de choses à faire si on veut que cela change au niveau de la circulation et du stationnement en centre-ville."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"On vous parle de cheminements doux et de stationnement dynamique. On s'y engage et vous ne le voyez pas. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?"

Intervention de Monsieur Gérard :

"Bon, On ne va pas continuer là-dessus."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Je vous laisse l'expression mais vous me servez chaque année le même discours et pour autant nous sommes dans une vraie dynamique. Nos partenaires nous font confiance, nous écoutent. Ils ont retenu Redon plutôt qu'une autre ville, qui est peut-être la plus petite ville du grand Ouest à avoir été retenue. Et vous me dites que rien n'est fait sur les stationnements et les cheminements."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Non je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il y avait des actions fortes sur la place de la voiture dans la circulation. J'ai approuvé la partie sur le stationnement dynamique. C'est même une des propositions que nous avons faites dans notre programme. Par rapport au logement, par rapport à l'accueil de nouveaux habitants et je fais le lien avec la ZAC du Châtel Haut Pâtis, je pense qu'il n'y pas suffisamment d'offensive. Vous n'êtes pas suffisamment offensif et volontaire."

2018-52 - BUDGET PRIMITIF - VILLE - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 février 2018,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif "Ville" arrêté aux montants annexés à la présente délibération en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	13 188 000,00	11 066 400,00
Dépenses	13 188 000,00	11 066 400,00

INDIQUE que la Ville a décidé, par délibération en date du 15 décembre 1995, de voter le budget par nature avec présentation fonctionnelle, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement.

2018-53 - BUDGET PRIMITIF - EAU - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

ADOpte le budget primitif "Eau" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	360 400,00	1 120 200,00
Dépenses	360 400,00	1 120 200,00

2018- 54 - BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

ADOpte le budget primitif "Assainissement" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	356 000,00	1 786 578,00
Dépenses	356 000,00	1 786 578,00

2018-55 - BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2018

Intervention de Monsieur Gérard :

"Dans le compte administratif, il y avait 0 en compte d'exploitation alors que là vous indiquez des recettes bien que l'on sait qu'il n'y aura aucune utilisation de ce service."

Intervention de Monsieur Guillaume :

"On sait que par rapport à ce SPANC, ce sont nos services qui sont efficaces dans le domaine, qui vérifient, qui contrôlent et qui font un rapport avec les différentes préconisations selon les types de travaux ou d'aménagement. Après, ils reconrôlent une nouvelle fois pour les mises en conformité. Nos services le font très bien. Nous sommes à quelques mois du transfert de compétence et nous ne jugeons pas utile actuellement d'établir un SPANC Ville de Redon."

Intervention de Monsieur Gérard :

"Donnez-moi la liste des actions ?"

Intervention de Monsieur Guillaume :

"On peut vous la donner, il n'y a aucun souci."

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

ADOPTÉ le budget primitif "Assainissement Non Collectif" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement
Recettes	4 200,00
Dépenses	4 200,00

2018-56 - BUDGET PRIMITIF - CIMETIÈRE - CAVEAUX - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

ADOPTÉ le budget primitif "Cimetière - Caveaux" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement
Recettes	50 000,00
Dépenses	50 000,00

2018-57 - BUDGET PRIMITIF - MAISON MÉDICALE - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

ADOPTÉ le budget primitif "Maison Médicale" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	138 000,00	120 200,00
Dépenses	138 000,00	120 200,00

2018-58 - BUDGET PRIMITIF - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie autonome de production d'énergie photovoltaïque de Redon,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

ADOpte le budget primitif du budget annexe "Production d'Énergie Photovoltaïque" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	20 000,00	170 000,00
Dépenses	20 000,00	170 000,00

2018-59 - BUDGET PRIMITIF - BUDGET LOTISSEMENT "LE CLOS MARBET" - EXERCICE 2018

Rapport de Monsieur Le Coz.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

ADOpte le budget primitif du budget annexe du lotissement "Le Clos Marbet" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	203 280,00	252 549,00
Dépenses	203 280,00	252 549,00

2018-60 - PLAN DE FORMATION 2018 DES AGENTS MUNICIPAUX

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je signale que dans ce plan de formation j'ai aperçu des stages de relaxation. La deuxième chose, je souhaite rappeler une observation que nous avons faite l'année dernière au niveau du budget sur le fait qu'il y avait une très forte baisse de la formation puisque le budget n'était pas consommé. Une formation est fortement indispensable pour les agents.

Nous sommes heureux qu'il y ait un plan de formation. Vous voyez bien que nous ne sommes pas dans une posture. Nous approuvons lorsque nous estimons, suivant notre lecture, quand cela va dans le bon sens."

Intervention de Monsieur Le Coz :

"Je vais vous dire Monsieur Gérard c'est vrai je vous avais donné la réponse l'année dernière. L'année dernière, il y a eu des départs et autres qui ont posé des problèmes organisationnels. De plus, certaines formations n'ont pas pu avoir lieu. On avait dit aussi qu'il fallait rajouter les formations du CNFPT. C'est vrai que l'on a rattrapé sur l'année 2018 ce qui n'avait pas été fait sur 2017."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Pour information, il va en être de même pour le CCAS."

Rapport de Monsieur Le Coz.

L'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale précise que "les communes (...) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 1^{er}. Le plan de formation est présenté à l'assemblée délibérante".

Il convient de présenter le bilan 2017 des formations avant de présenter le plan de formation 2018 pour approbation par le conseil municipal.

Le plan de formation 2017, présenté comme suit de manière synthétique, met en évidence le volet conséquent et majoritaire des formations obligatoires :

Type de formation	Dépenses
Formations obligatoires (sécurité et protection)	17 495,50 €
Autres formations	6 315,00 €
Total	23 810,50 €

Il convient d'ajouter aux formations payantes celles réalisées dans le cadre de la cotisation au CNFPT, qui s'est élevée à 32 572,46 € en 2017.

Le plan de formation 2018, exceptionnel par son volume, se présente de manière synthétique comme suit :

Type de formation	Dépenses
Formations obligatoires (sécurité et protection)	39 372,50 €
Autres formations	13 070,00 €
Total	52 442,50 €

Le plan de formation 2018 se veut en effet exceptionnel en ce qu'il est un budget de rattrapage sur les formations qui n'ont pu être mises en œuvre au cours des deux ou trois dernières années.

S'ajouteront aux formations payantes, les formations organisées dans le cadre de la cotisation à verser au CNFPT.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et notamment l'article 7,
Vu le bilan 2017 de la formation des agents municipaux présenté de manière détaillée,
Vu le projet de plan de formation 2018 des agents municipaux présenté de manière détaillée en annexe de la présente délibération,
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 13 mars 2018,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le plan de formation 2018 des agents municipaux, tel qu'il est présenté en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Gérard :

"Je vais vous poser la même question que j'ai déjà posé il y a un an. L'avantage d'attendre avant de nous fournir les procès-verbaux c'est de les relire tardivement. Je vous avais demandé, il y a un an, de pouvoir rencontrer le Directeur de l'Hôpital pour faire le point sur la situation de celui-ci. Je souhaiterais que cela soit fait assez rapidement."

Intervention de Monsieur Duchêne :

"Tout à fait et nous le ferons probablement en Commission Générale."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Pascal Duchêne
Maire de Redon

